

Condition féminine Canada

Rapport ministériel sur le rendement 2006–2007

L'honorable Josée Verner, C.P., députée
Ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine
et des Langues officielles

Table des matières

Section I – Survol	1
Message de la ministre.....	1
Déclaration de la direction.....	2
Renseignements sommaires.....	3
Le contexte.....	5
L'environnement de travail de Condition féminine Canada.....	5
Priorité 1 : Mise en œuvre d'une approche pour favoriser l'égalité entre les sexes.....	8
Priorité 2 : Mise en œuvre de la gestion moderne et de la gouvernance.....	8
Section II – Analyse des activités de programme par rapport au résultat stratégique.....	11
Activité de programme 1 : Promouvoir des politiques gouvernementales équitables.....	12
Sous-activité 1.1 : Effectuer de l'analyse comparative entre les sexes.....	13
Sous-activité 1.2 : Coordonner les activités du gouvernement fédéral et rendre compte des progrès.....	15
Activité de programme 2 : Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes.....	18
Sous-activité 2.1 : Recueillir, produire et diffuser de l'information sur l'égalité entre les sexes.....	19
Sous-activité 2.2 : Financer de la recherche et des initiatives communautaires.....	21
Section III – Renseignements supplémentaires.....	29
États financiers (non vérifiés).....	37
Section IV – Autres sujets d'intérêt.....	53
Services internes.....	53
Rapports ministériels prévus par la Loi.....	54
Personnes-ressources pour le Rapport ministériel sur le rendement 2006–2007.....	54
Annexe A – Rétroaction sur le RMR 2006–2007	55

Section I – Survol

Message de la ministre



Ministre du Patrimoine canadien,
de la Condition féminine et
des Langues officielles



Minister of Canadian Heritage,
Status of Women and
Official Languages

Ottawa, Canada K1A 0M5

À titre de ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues officielles, je suis heureuse de présenter le *Rapport ministériel sur le rendement* de Condition féminine Canada pour l'exercice 2006–2007. Le rapport souligne les réalisations de ce ministère du portefeuille de Patrimoine canadien au cours du dernier exercice financier, tout en montrant de quelles façons il continue de remplir son mandat.

En 2006–2007, Condition féminine Canada a connu une transformation qui avait pour but d'aider de manière plus directe les femmes, leur famille et leur collectivité. Grâce à deux nouvelles sources de financement pour le Programme de promotion de la femme, soit le Fonds communautaire pour les femmes et le Fonds de partenariat pour les femmes, le Ministère est davantage en mesure de favoriser la participation des femmes à la société. De plus, une somme de 10 millions de dollars a été ajoutée au budget de Condition féminine Canada en mars 2007. Le budget du Ministère sera ainsi le plus important de son histoire.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement* met en valeur le rôle particulier et important que joue Condition féminine Canada au sein du portefeuille de Patrimoine canadien en vue d'assurer que l'ensemble de la population canadienne puisse participer à la vie de notre société et réaliser son plein potentiel.

L'honorable Josée Verner, C.P., députée

Déclaration de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport ministériel sur le rendement de 2006–2007 de Condition féminine Canada.

Ce document a été rédigé en fonction des principes de présentation contenus dans le *Guide pour la préparation de la Partie III du budget des dépenses de 2006–2007: Rapports sur les plans et les priorités et Rapports sur le rendement ministériel*.

- Il est conforme aux exigences particulières en matière de rapports décrites dans les lignes directrices fournies par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il est établi conformément au résultat stratégique du Ministère et à l'architecture d'activité de programme qui ont été approuvés par le Conseil du Trésor.
- Il présente des renseignements cohérents, complets, équilibrés et fiables.
- Il offre un modèle de responsabilisation à l'égard des résultats obtenus avec les ressources et les autorités allouées.

Il rend compte des finances en fonction des données approuvées du Budget des dépenses et des Comptes publics du Canada.

Puisque le rapport suivant présente des résultats produits également par plusieurs personnes qui ne sont plus à Condition féminine Canada suite aux réductions administratives, je tiens à profiter de l'occasion pour leur offrir nos plus sincères remerciements en témoignage de leur travail soutenu et de la persévérance qu'elles ont démontrés.



Clare Beckton, coordonnatrice

Renseignements sommaires

Pour Condition féminine Canada (CFC), 2006–2007 a été une année de changements et d'activités considérables—une période durant laquelle le Ministère a jeté les bases de sa nouvelle orientation, modernisé et rationalisé ses opérations et conçu de nouvelles composantes de financement pour le Programme de promotion de la femme.

CFC continue à s'acquitter de son mandat de 1976 consistant à « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et à gérer les programmes qui s'y rapportent ». Il reste fidèle à sa vision qui est de promouvoir « la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle du Canada ».

Le présent rapport sur le rendement met en évidence deux des résultats obtenus par CFC durant l'exercice 2006–2007, à savoir :

- Le Ministère a mieux ciblé ses ressources et a mis en œuvre les mesures de façon à assurer une meilleure harmonisation avec les priorités
- Les autres ministères et organismes du gouvernement sont plus en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard de l'analyse comparative entre les sexes en travaillant de concert avec les organismes centraux, comme il a été indiqué par le gouvernement du Canada dans sa réponse au Comité permanent de la condition féminine

Un examen de la gouvernance effectué durant l'été 2006 a permis d'établir une structure de gestion plus cohérente. Cette mesure a été suivie par l'annonce par le gouvernement du Canada de gains d'efficacité de cinq millions de dollars, lesquels ont conduit à une rationalisation au sein du Ministère. CFC a transformé son organisation de façon à réagir davantage aux nouveaux défis et à accroître la reddition de compte envers les Canadiennes et les Canadiens, donc il est plus apte à exercer une influence directe sur la vie quotidienne des femmes canadiennes.

Étant donné les modifications importantes apportées au budget de CFC à compter du 1^{er} avril 2007, le Ministère a consacré la seconde moitié de l'année à régler des questions cruciales de structure et de procédures, tout en s'efforçant de relever les défis en matière de réduction des ressources humaines, dans le cadre du réaménagement des effectifs, de se réorienter et de s'acquitter de son mandat.

En mars 2007, le Programme de promotion de la femme présente ses deux nouveaux volets, le Fonds communautaire pour les femmes et le Fonds de partenariat pour les femmes, ce qui a permis à ce programme d'élargir sa portée. Un certain nombre de modifications clés à l'administration du Programme de promotion de la femme ont réduit considérablement les frais généraux et les coûts de mise en œuvre, ce qui correspondait aux principales recommandations découlant de l'évaluation indépendante du Programme effectuée en 2005.

Le budget de 2007 a fourni à CFC vingt millions de dollars sur une période de deux ans dont une partie importante servira à financer des projets qui profitent directement aux femmes dans leurs collectivités. Les résultats seront mentionnés dans le rapport sur le rendement de 2007–2008 de CFC.

Durant l'année, CFC a aussi aidé les autres ministères et organismes fédéraux dans leurs efforts pour mettre en œuvre l'analyse comparative entre les sexes. À cette fin, il a travaillé en étroite collaboration avec les organismes centraux afin d'intégrer les considérations liées à l'égalité entre les sexes aux mécanismes de responsabilisation existants du gouvernement.

Ressources financières (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
24,8	25,2	24,0

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Prévues	Réelles	Écart
131	93	38

Résultats du Ministère par rapport au résultat stratégique**Résultat stratégique :**

Égalité entre les sexes et pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique de la société canadienne.

Correspondance avec les résultats du gouvernement du Canada :

Les activités de programme suivantes :

« Promouvoir des politiques gouvernementales équitables » et « Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes »

correspondaient à deux résultats escomptés du gouvernement du Canada :

« La sécurité économique et l'emploi pour les Canadiennes et les Canadiens » et « Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».

Priorité de programme	Activité de programme	Rendement	2006–2007	
			Dépenses prévues ^a	Dépenses réelles
Priorité 1 Mise en œuvre d'une approche pour favoriser l'égalité entre les sexes	1. Promouvoir des politiques gouvernementales équitables. Résultat escompté Initiatives fédérales qui réduisent les inégalités entre les femmes et les hommes et améliorent les possibilités pour les femmes.	Atteint	2,0	1,8
	2. Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes. Résultat escompté Les ministères, les ONG et d'autres partenaires comblent les lacunes dans les connaissances et les capacités relatives à l'égalité entre les sexes	Atteint	7,6	10,6
Priorité 2 Mise en œuvre de la gestion moderne et de la gouvernance	Toutes les activités de programme	Atteint	0,4	0,2 ^b

^a On estime que 75 % du total des dépenses prévues (montant net de 12 millions de dollars de subventions et contributions), sont affectés à cette priorité présentée par activité de programme.

^b Les réductions administratives n'avaient pas été prévues par les gestionnaires de CFC, ainsi les ressources initiales furent redirigées vers la gestion du réaménagement des effectifs et dans le but d'implanter la nouvelle orientation.

Le contexte

Le présent rapport sur le rendement présente le contexte dans lequel Condition féminine Canada (CFC) s'est acquitté de son mandat en 2006–2007. Au cours de l'année, le Ministère a continué de travailler à l'échelle de l'administration fédérale et avec d'autres paliers de gouvernement, la société civile et des partenaires internationaux, afin de concevoir et mettre en œuvre des stratégies de nature à faciliter la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle du pays. En 2006–2007, CFC a continué de mener des activités qui soutiennent la pleine participation des femmes à la vie du pays et de mettre en œuvre son programme d'action interne concernant la gestion moderne et la gouvernance.

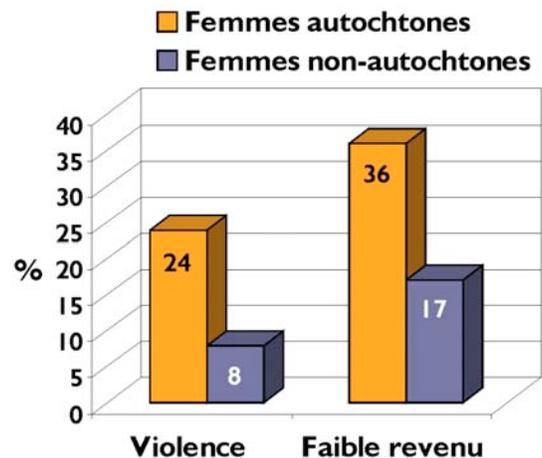
Les grandes priorités de CFC en matière de politiques, indiquées dans le *Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2006–2007* étaient les suivantes : la responsabilisation accrue des ministères et organismes fédéraux quant aux enjeux touchant les femmes, la sécurité économique des femmes, la situation des femmes autochtones et la violence à l'endroit des femmes. Ces priorités correspondaient à deux résultats escomptés du gouvernement du Canada, c.-à-d. *la sécurité économique et l'emploi pour les Canadiennes et les Canadiens* et *une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale*. À cette fin, CFC :

- a réorienté le Programme de promotion de la femme en rationalisant son soutien et ses ressources en matière de financement, afin que les mesures prises aient des répercussions directes sur la vie des femmes, conformément aux secteurs prioritaires de CFC;
- a poursuivi son travail afin d'assurer la responsabilisation et le respect des engagements à l'égard de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) en travaillant avec les organismes centraux.

L'environnement de travail de Condition féminine Canada

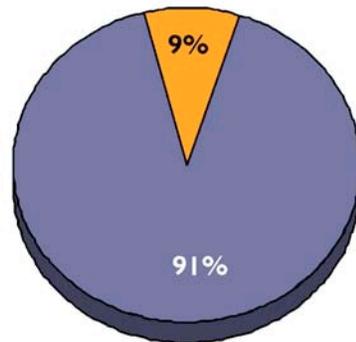
Malgré des gains importants dans la participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle du Canada, il subsiste des défis, notamment pour certains groupes de femmes désavantagés.

- Dans l'ensemble, les Canadiennes continuent de gagner seulement 71 cents pour chaque dollar gagné par les Canadiens. En outre, les femmes, d'une façon générale, sont plus exposées à être victimes de violence et d'agression : une fille sur trois est victime d'agression sexuelle avant l'âge de 18 ans.
- Les femmes autochtones sont confrontées à des taux plus élevés de violence et de pauvreté que les autres Canadiennes et Canadiens. En 2004, 24 % des femmes autochtones (comparativement à 8 % des femmes non-autochtones) ont été victimes de violence conjugale. Les femmes autochtones sont aussi plus susceptibles de connaître des taux relativement élevés de faible revenu : 36 % contre 17 % pour les femmes non-autochtones (et 32 % pour les hommes autochtones).

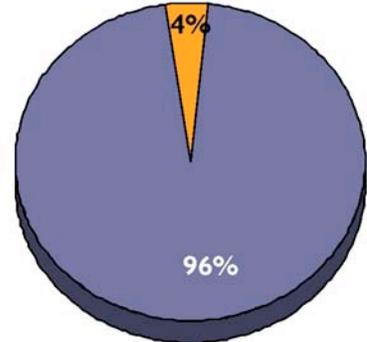


- Malgré la diminution globale de la pauvreté chez les femmes âgées, les taux de faible revenu chez celles-ci sont encore deux fois plus élevés que chez les hommes âgés (neuf pour cent des femmes contre quatre pour cent des hommes). Quant aux femmes âgées seules, 19 % (contre 15 % des hommes âgés seuls) vivent dans des conditions de faible revenu.

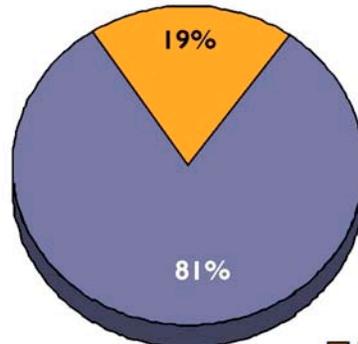
Toutes les femmes âgées



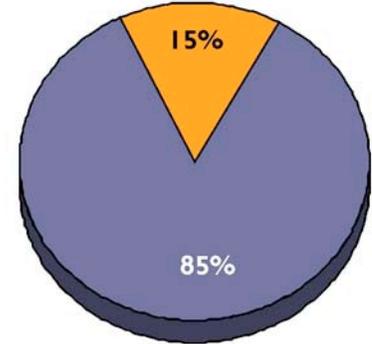
Tous les hommes âgés



Femmes âgées seules



Hommes âgés seuls



■ **Faible revenu**

- Des statistiques gouvernementales récentes indiquent que, bien que les immigrantes soient généralement bien instruites, elles sont plus susceptibles d'être sans emploi que les femmes nées au Canada—70 % contre 64 %. Il n'est pas étonnant que cela se traduise par de faibles revenus : 23 % de toutes les femmes nées à l'étranger vivent dans la pauvreté, contre 16 % des femmes nées au Canada.

Durant la période 2006–2007, l'environnement en matière de politiques de CFC a subi certaines influences importantes. En septembre 2006, le gouvernement a déposé sa réponse au rapport du Comité permanent de la condition féminine intitulé *L'analyse comparative entre les sexes: les fondements de la réussite*. La réponse du gouvernement portait sur l'importance d'accroître la responsabilisation et de travailler avec les organismes centraux afin de mettre à profit les activités menées par CFC au cours des années antérieures.

Il y a eu aussi des changements qui découlaient de l'examen interne de la gouvernance et du passage à une nouvelle orientation pour le Ministère. Grâce à l'ajout du rôle de coordonnatrice déléguée responsable des opérations du Ministère, la structure de gestion organisationnelle de CFC a été rationalisée et regroupée. En outre, grâce à la fusion des anciennes directions des Politiques, de l'Analyse comparative entre les sexes et de la Recherche, le travail de base de CFC consistant à fournir des

conseils en matière de politiques a été axé sur le soutien de la mise en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes au sein des ministères et des organismes centraux. En vertu de cette nouvelle orientation, le Ministère s'est engagé à effectuer l'analyse des tendances et des écarts des enjeux relatifs à l'égalité entre les sexes et dans l'ACS; à effectuer des analyses des répercussions des activités touchant les politiques et les programmes; à créer des partenariats pour aider les ministères à intégrer l'ACS à la conception et à la mise en œuvre des principales initiatives; ainsi qu'à soutenir les organismes centraux dans leur surveillance et leurs comptes rendus des progrès relatifs à la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle du pays.

En outre, en septembre 2006, un examen de l'efficience a mené à des épargnes administratives totalisant cinq millions de dollars qui furent réalisées par la rationalisation et le regroupement des opérations de CFC. Le regroupement visait à améliorer les politiques, les processus et les pratiques de CFC concernant les programmes de financement et les conseils en matière de politiques, de façon à assurer une plus grande responsabilisation et une plus grande efficacité. Afin d'atteindre l'objectif de cinq millions de dollars, CFC a réduit le nombre de points de services du Programme de promotion de la femme, lesquels sont passés de 16 à quatre bureaux régionaux, et les ressources humaines de CFC, lesquelles sont passées de 131 ETP à 70 ETP, à compter du 1^{er} avril 2007. L'exercice de rationalisation a aussi eu pour effet l'élimination du Fonds de recherche en matière de politiques. En outre, en mars 2007, le gouvernement du Canada a annoncé un nouveau financement de cinq millions de dollars annuellement pour CFC. Dans le budget de 2007, le gouvernement a annoncé l'affectation au Ministère de nouvelles ressources financières s'élevant à cinq millions de dollars. CFC a par la suite modifié les modalités du Programme de promotion de la femme (PPF) de façon à créer deux volets dès septembre 2006 : le **Fonds communautaire pour les femmes** et le **Fonds de partenariat pour les femmes**. Le Fonds communautaire pour les femmes est un fonds de subventions et de contributions de 12,3 millions de dollars destiné à permettre aux bénéficiaires admissibles de mener des projets à l'échelle locale, régionale ou nationale. Le Fonds de partenariat pour les femmes est un fonds de contribution de trois millions de dollars destiné à des projets concertés auxquels participent des partenaires tels que les institutions publiques et les organisations non gouvernementales (on trouvera de plus amples détails à ce sujet sous « Activité de programme 2 »).

Afin de se préparer à la fois aux économies annoncées en septembre, lesquelles entraient en vigueur à compter du 1^{er} avril 2007, et à la réorientation du PPF, CFC a commencé à regrouper et à rationaliser ses fonctions et ses activités. Le Ministère a dû relever des défis de taille généralement liés à des transitions telles que la perte de ressources humaines, tout en apportant les ajustements nécessaires aux outils de gestion et en maintenant la prestation des services. Par conséquent, CFC a géré d'importants risques dans le cadre de ses préparatifs :

- *Le virage global de l'organisation vers la structure de 2007–2008 et la transition à la nouvelle approche de CFC dans le contexte de la nouvelle Loi sur l'emploi dans la fonction publique et de la Loi fédérale sur la responsabilité* : Le Ministère a géré la réaction politique et publique subséquente (notamment celle des principaux clients de CFC), ainsi que la réaction des médias et du personnel à l'annonce des économies;
- *Les changements et les ajustements découlant de la réorientation du PPF (nouvelle structure de prestation des services, nouvelle clientèle)* : dans le cadre de gestion approuvé pour le programme de financement, CFC a cerné des stratégies d'atténuation particulières qui devraient ramener le risque résiduel à un niveau acceptable.

Priorité 1 : Mise en œuvre d'une approche pour favoriser l'égalité entre les sexes

CFC a poursuivi ses efforts pour assurer la participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle du Canada, en mettant l'accent sur les femmes autochtones et sur la promotion de la sécurité économique¹ des femmes. Le Ministère a pris un certain nombre de mesures afin d'assurer la responsabilisation et le respect de ses engagements à l'égard de la condition féminine :

- En 2006–2007, CFC a commencé à concevoir des indicateurs et des points de repère concernant les progrès des femmes dans la société canadienne;
- CFC a continué de travailler avec les organismes centraux afin d'accroître la responsabilisation à l'égard de la mise en œuvre de l'ACS et de la prise en considération de l'égalité entre les sexes (à l'intérieur des mécanismes existants de présentation de rapports du gouvernement);
- CFC a continué d'apporter son aide aux groupes de femmes et à d'autres organisations afin de faire en sorte que les réalités, les contributions et les préoccupations des femmes soient mieux reflétées dans les politiques;
- La ministre a tenu des discussions en table ronde avec un échantillon représentatif des groupes de femmes et d'autres intervenantes au sujet des priorités du gouvernement, elle a tenu des discussions avec des femmes autochtones au sujet de leurs préoccupations et elle a rencontré des femmes d'affaires.

Priorité 2 : Mise en œuvre de la gestion moderne et de la gouvernance

CFC reste déterminé à mettre en œuvre le plan opérationnel concernant la gestion moderne. En 2006–2007, le Ministère a poursuivi son travail de réforme de la gouvernance, dans le but d'accroître l'intégration, l'efficacité et l'efficacé. Durant la première partie de l'année, CFC a mis l'accent sur des discussions stratégiques avec et entre les cadres de la direction, ainsi que sur des consultations avec son personnel. Durant l'été 2006, la structure de gestion organisationnelle de CFC a été rationalisée et regroupée et la fonction de coordonnatrice déléguée responsable des opérations du Ministère a été créée. En outre, les directions des Politiques, de l'Analyse comparative entre les sexes et de la Recherche en matière de politiques ont été fusionnées, tout comme les directions des Services de l'exécutif et des Communications.

En réponse à l'évaluation du cadre de responsabilisation de gestion (CRG) effectuée par le Secrétariat du Conseil du Trésor (http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/documents/booklet-livret/booklet-livret_f.asp), laquelle indiquait les principales priorités et les éléments clés, la haute gestion de CFC a adopté, en juillet 2006, les priorités opérationnelles suivantes :

- *Créer une prise de conscience et une compréhension de la base législative du processus d'approvisionnement financier* : des normes ont été établies et des structures de soutien et de prestation de conseils ont été mises à la disposition du personnel des finances. CFC considère maintenant cette question comme résolue.

¹ Veuillez noter que, dans le RPP de 2006–2007, on faisait référence à de la stabilité et de l'indépendance économiques pour désigner la sécurité économique.

- *Enchâsser les valeurs et l'éthique (V et É) de la fonction publique dans la culture organisationnelle, en plus de cerner les secteurs de risques en matière de V et É pour l'organisation. À la lumière de la structure organisationnelle rationalisée, CFC doit maintenant examiner et mettre à jour son CRG et réexaminer le plan d'action de 2006-2007, présenté à la haute direction en juin 2006.*
- *Assurer la réussite de la mise en œuvre, au sein de CFC, de la nouvelle Loi sur l'emploi dans la fonction publique.*

Section II – Analyse des activités de programme par rapport au résultat stratégique

Afin de respecter l'engagement du gouvernement du Canada à bâtir une société qui englobe l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, CFC favorise la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale et culturelle du Canada. Le résultat stratégique révisé découle du mandat légal de CFC de coordonner les politiques relatives à la condition féminine et d'administrer les programmes qui s'y rattachent. Ce mandat est renforcé par la *Charte canadienne des droits et libertés*, par les engagements du Canada à l'égard de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et par le *Programme d'action de Beijing*.

Étant donné l'expérience, la petite taille et les ressources de CFC, des partenariats étroits avec d'autres ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des groupes de femmes, d'autres organismes bénévoles et de la société civile ainsi que le secteur privé sont importants pour assurer la pleine participation des femmes aux aspects économiques, sociaux et culturels de la société. Le Ministère concentre ses efforts sur deux principales activités de programme dont la promotion de politiques gouvernementales équitables et l'accroissement des connaissances et de la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes.

Comme nous l'avons mentionné dans des rapports publics antérieurs, l'exercice 2007–2008 marque le début d'un cadre d'opérations révisé, à la fois pour le programme de financement et les fonctions internes de CFC, ce qui influera sur la nature de ses activités et conduira à un modèle de rapport légèrement différent de par son architecture d'activité de programme. Néanmoins, selon les lignes directrices, les renseignements qui suivent demeurent structurés, conformément à l'architecture actuelle d'activité de programme, afin de :

- Promouvoir des politiques gouvernementales équitables;
- Accroître les connaissances et les capacités des organismes quant à l'égalité entre les sexes.

Indicateur : Progrès dans les secteurs prioritaires cernés par CFC.

Activité de programme 1 : Promouvoir des politiques gouvernementales équitables

Ressources financières (en millions de dollars) ^a

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
2,6	2,7	1,8

Ressources humaines (équivalents temps plein) ^a

Autorisations totales	Réelles	Écart
23	10	13

^a Depuis qu'il a conçu sa structure de l'AAP, CFC a amélioré son affectation de ressources afin de mieux l'harmoniser avec ses activités de programme. Par conséquent, en 2006–2007, certaines autorisations totales et dépenses réelles reflètent cette transition.

Le travail de promotion de politiques gouvernementales équitables effectué par CFC est axé sur la collaboration horizontale avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. Le but de CFC est d'exercer une influence sur l'élaboration des politiques, programmes, mesures législatives et services afin qu'ils correspondent mieux à la diversité des femmes.

Résultat escompté : Initiatives fédérales qui réduisent les inégalités entre les femmes et les hommes et améliorent les possibilités offertes aux femmes.

Indicateur de rendement : Le nombre d'initiatives fédérales qui contribuent de façon notable à l'égalité entre les sexes.

RÉSULTATS : Atteints.

CFC a poursuivi ses efforts pour assurer la pleine participation des femmes à la société canadienne. En 2006–2007, il a adopté une approche plus ciblée et plus concertée avec d'autres ministères et organismes fédéraux afin de mettre l'accent sur les questions touchant les femmes autochtones. CFC a aussi continué de s'occuper d'initiatives concernant la sécurité économique des femmes et la violence à l'endroit des femmes. Durant la mise en oeuvre des conclusions de l'examen de la gouvernance, le Ministère a rationalisé son travail autour de priorités réorientées, comme le montrent les réalisations suivantes :

- CFC a continué de collaborer avec l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) dans le cadre de l'initiative Soeurs d'esprit. La contribution de CFC soutient le travail de l'AFAC avec d'autres organisations autochtones et le gouvernement fédéral, dans le cadre d'activités visant à déterminer le nombre réel de femmes autochtones disparues ou assassinées, à comprendre les causes profondes de la violence à caractère raciste et sexiste, à mettre en oeuvre des programmes, des services et des pratiques conçus pour réduire et, en fin de compte, éliminer la violence à l'endroit des femmes autochtones. CFC a aussi travaillé avec ses partenaires provinciaux et territoriaux à la promotion de ces mêmes objectifs. Le Ministère s'est efforcé de concevoir des plans stratégiques concertés avec ses partenaires fédéraux, de consulter des informatrices et des informateurs clés et de fournir des services consultatifs à l'AFAC. Il a cherché à accroître la capacité de l'AFAC et d'autres organisations autochtones à participer à l'élaboration de politiques pour combattre la violence à l'endroit des femmes autochtones, par l'intermédiaire du Groupe interministériel mixte sur Soeurs d'esprit.
- En 2006–2007, CFC a travaillé de concert avec Statistique Canada, afin de guider l'élaboration d'indicateurs et de points de repère sur les progrès des femmes dans la société canadienne, en mettant l'accent particulièrement sur les femmes

autochtones et la sécurité économique. Le Ministère continuera de travailler à l'élaboration d'indicateurs avec un plus large éventail de partenaires.

- Étant donné le mandat horizontal de CFC et la responsabilité de tous les ministères d'intégrer l'analyse comparative entre les sexes à leur processus d'élaboration de politiques et de programmes, le Ministère a continué à travailler avec les organismes centraux afin d'accroître la responsabilisation (dans le cadre des mécanismes existants de reddition de comptes du gouvernement) dans un vaste éventail de secteurs. Cette démarche comprenait un travail préliminaire avec le Secrétaire du Conseil du Trésor (SCT), afin d'intégrer les considérations liées à l'égalité entre les sexes au cadre de responsabilisation de la gestion (CRG) pour toutes les présentations des ministères fédéraux. Depuis juillet 2007, le SCT demande que les présentations au Conseil du Trésor tiennent compte de l'analyse comparative entre les sexes.

Cette collaboration interministérielle devrait permettre de se pencher sur un nombre croissant d'enjeux d'intérêt commun au cours des années à venir grâce à la mise en œuvre du Fonds de partenariat pour les femmes.

Sous-activité 1.1 : Effectuer de l'analyse comparative entre les sexes

Cette sous-activité vise à influencer sur l'élaboration des politiques gouvernementales au moyen de l'ACS, ainsi qu'à donner des conseils et à formuler des recommandations dans les domaines du ressort du gouvernement du Canada, en particulier en ce qui concerne la pauvreté, la sécurité économique et la situation des femmes autochtones.

Résultat escompté : Politiques fédérales qui contribuent à l'égalité entre les sexes.

Indicateur de rendement : Pourcentage de recommandations de principes de CFC acceptées par les ministères.

RÉSULTATS :

En 2006–2007, CFC a continué d'exercer une influence sur l'élaboration des politiques gouvernementales au moyen de l'ACS et de fournir des conseils et des recommandations aux autres ministères et organismes fédéraux. En raison de la nature du travail, les projets qui ont été lancés en 2006–2007 comportaient un engagement à long terme de CFC qui conduira tôt ou tard à des résultats concrets. Conformément à son approche plus ciblée des priorités particulières concernant la sécurité économique, la violence à l'endroit des femmes et les femmes autochtones, CFC a influencé les politiques gouvernementales au moyen d'un certain nombre d'activités :

- **L'initiative Soeurs d'esprit :** CFC a joué un rôle de financement, de surveillance, de liaison, ainsi qu'un rôle consultatif auprès de l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) afin de faciliter l'atteinte des buts de l'initiative Soeurs d'esprit. En 2006–2007, CFC a coprésidé avec l'AFAC le Groupe de travail mixte sur l'initiative Soeurs d'esprit, lequel a tenu des réunions trimestrielles. Le Groupe de travail mixte cerne des domaines susceptibles de favoriser la collaboration afin d'améliorer les services fournis aux femmes autochtones par tous les ministères fédéraux. Grâce à cette aide, l'AFAC a réussi à mettre en œuvre un plan de recherche communautaire, a conçu des outils de communication et de la documentation sur les programmes scolaires pour les ateliers communautaires des organisations autochtones, a tenu des consultations avec les intervenantes en

vue de l'élaboration de leur plan stratégique et a formé les membres de l'organisation à l'analyse comparative entre les sexes, au moyen du matériel fourni par CFC. Avec l'aide de CFC, l'AFAC a indiqué dans son plan stratégique des domaines de politique socio-économique relatifs aux femmes autochtones pour les signaler à l'attention du gouvernement du Canada.

Grâce au financement fourni par CFC, l'AFAC a été en mesure de concevoir un cadre d'analyse comparative entre les sexes pertinent sur le plan culturel, de concert avec les collectivités autochtones, et d'évaluer les répercussions des politiques, programmes et mesures législatives sur les femmes et les hommes autochtones.

En outre, dans le domaine de la recherche et de la collecte de données concernant l'initiative, l'AFAC a dépassé ses objectifs annuels établis et confirmé le nombre de femmes disparues ou assassinées, ainsi que des renseignements sur leur vie au moment de leur disparition, au moyen de recherches communautaires et d'entrevues avec les familles. Ces renseignements sont cruciaux et ils aideront à concevoir des stratégies futures pour assurer la sécurité des femmes autochtones.

À l'appui de l'initiative Soeurs d'esprit, le Conseil des jeunes de l'AFAC a élaboré un outil du Conseil des jeunes pour la prévention de la violence >>>

À l'appui de l'initiative Soeurs d'esprit, le Conseil des jeunes de l'AFAC a élaboré un outil du Conseil des jeunes pour la prévention de la violence, lequel fournit aux jeunes autochtones, en particulier aux filles, de l'information et des outils concernant la prévention de la violence pour les aider à se protéger et à protéger

leurs collectivités. En outre, le Conseil des jeunes fournit aux organismes communautaires des outils pour promouvoir la prévention de la violence auprès des jeunes. La trousse d'outils fournit un *Guide de l'animateur*, des feuilles de renseignements et des exercices sur des sujets tels que : la violence familiale et la violence dans les relations, la violence dans les fréquentations, l'agression sexuelle, la violence émotionnelle ou psychologique, l'intimidation et des plans d'action communautaires faciles à mettre en œuvre. Étant donné que l'AFAC et les ministères fédéraux ont travaillé régulièrement et de façon concertée avec des partenaires fédéraux dans le cadre de l'initiative Soeurs d'esprit, un grand nombre de ministères et d'organismes, y compris CFC, s'efforcent de soutenir l'adoption de la trousse d'outils partout au Canada.

Dans le cadre de l'initiative Soeurs d'esprit et de sa stratégie d'éducation et de sensibilisation du public, l'AFAC a obtenu le soutien des hommes autochtones >>>

Dans le cadre de l'initiative Soeurs d'esprit et de sa stratégie d'éducation et de sensibilisation du public, l'AFAC a obtenu le soutien des hommes autochtones. Le nouveau groupe « Frères d'esprit » encourage les hommes autochtones à ne pas rester indifférents à l'égard de la violence faite aux femmes autochtones et des disparitions et meurtres de femmes autochtones. (Communiquer avec l'AFAC au 1-800-461-4043 ou par courriel à l'adresse suivante : reception@nwac-hq.org.)

- **Cadre horizontal autochtone :** Le cadre horizontal autochtone se veut une vue d'ensemble des investissements directs et en termes de programmation du Gouvernement du Canada sous la direction d'Affaires indiennes et du Nord Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor. Le cadre a été ventilé par sexe sur la recommandation de CFC même si le rapport n'explique pas l'incidence des différentes questions sur l'inégalité entre les sexes. Le but du Cadre horizontal autochtone est de se pencher sur les façons de résoudre les défis réels et de mener à une meilleure qualité de vie. Pour de plus amples informations, visiter http://www.tbs-sct.gc.ca/aaps-aapd/pdf/poverview_f.pdf.

- **Femmes handicapées** : CFC est membre d'un groupe de travail interministériel fédéral qui examine les options visant à promouvoir l'accessibilité et la pleine participation des personnes handicapées à la société. CFC a fourni des données ventilées selon le sexe qui ont été intégrées aux documents de discussion qui éclairent les travaux continus du groupe, et CFC continuera d'offrir une analyse comparative entre les sexes à mesure que les options seront élaborées.

CFC ... a formulé des recommandations sur la nécessité de comprendre la portée et la nature de la traite et du racolage du point de vue des besoins des victimes et des questions de prestation de services >>>

- **Traite des personnes** : CFC est aussi un membre reconnu du Groupe de travail interministériel sur la traite des personnes. Ce groupe, coprésidé par le ministère de la Justice et le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), comprend 16 ministères et organismes fédéraux et est responsable de la coordination de la lutte contre la traite au Canada. En 2006–2007, CFC a été un collaborateur clé aux activités du gouvernement

contre la traite et la sollicitation et il a fourni un aperçu de la réalité des femmes touchées par ces problèmes. Plus particulièrement, le Ministère a formulé des recommandations sur la nécessité de comprendre la portée et la nature de la traite et du racolage du point de vue des besoins des victimes et des questions de prestation de services. Par conséquent, ces recommandations ont été intégrées à la réponse du gouvernement au Rapport sur la traite du Comité permanent de la justice et des droits de la personne.

Sous activité 1.2 : Coordonner les activités du gouvernement fédéral et rendre compte des progrès

Cette sous-activité porte sur la coordination des activités fédérales et sur les comptes rendus des progrès. La coordination signifie que CFC continue de travailler avec les ministères fédéraux et les gouvernements provinciaux et territoriaux, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de mesures fédérales relatives aux femmes autochtones, à la sécurité économique des femmes et à la violence à l'endroit des femmes. En outre, CFC continue de rendre compte, tant sur la scène nationale qu'internationale, des progrès accomplis au regard des engagements pris en la matière, comme la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*.

Résultat escompté : Utilisation par les ministères fédéraux d'une approche cohérente d'élaboration et de mise en œuvre des politiques gouvernementales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

Indicateur de rendement : Le nombre de ministères qui mettent en œuvre une nouvelle stratégie visant à favoriser l'égalité entre les sexes.

RÉSULTATS :

Étant donné que de nombreux secteurs d'activité qui touchent les femmes relèvent de la responsabilité des gouvernements provinciaux et territoriaux, CFC collabore étroitement avec ses homologues provinciaux et territoriaux. En 2006–2007, les forums des ministres et hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine ont continué de porter sur des initiatives concernant les femmes autochtones, comme l'élaboration de plans d'action concernant des enjeux particuliers relatifs au traitement des femmes autochtones dans le système juridique et la promotion de rôles de

chefs de file. Les forums ont aussi porté sur diverses autres initiatives relatives à la question de la violence faite aux femmes autochtones :

- **Forum sur la politique concernant les femmes autochtones :** Les ministres fédérale, provinciaux et territoriaux (FPT) responsables de la condition féminine ont organisé et accueilli un événement marquant, le *Forum sur la politique concernant les femmes autochtones et la violence : bâtir des familles et des collectivités en sécurité et en santé*. Ce forum, qui s'est tenu à Ottawa, les 27 et 28 mars 2006, a réuni plus de 250 personnes, représentant des organisations des Premières nations et des organisations inuites et métisses, ainsi que des intervenantes et intervenants, des décisionnaires et des gestionnaires aux niveaux fédéral, provincial et territorial. CFC a financé le forum en partenariat avec le ministère de la Justice, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), la GRC et Résolution des questions des pensionnats indiens Canada (<http://www.irsr-rqpi.gc.ca/francais/index.html>).

Le forum a donné l'occasion aux participantes et aux participants d'examiner des façons d'améliorer les capacités individuelles et des moyens à prendre, collectivement ou individuellement, pour prévenir et enrayer la violence faite aux femmes autochtones et, dans le cas des représentantes FTP, pour accroître la sensibilisation sur les questions relatives à la violence faite aux femmes autochtones et aux répercussions des différentes politiques. Le forum a permis d'amorcer un dialogue sur les initiatives en matière de politiques et de programmes entre les représentantes et représentants des gouvernements et les groupes de femmes autochtones; de promouvoir l'échange de pratiques prometteuses en matière de prévention de la violence et de faire connaître les programmes et services qui contribuent à faire avancer le dossier au Canada.

Les conclusions du forum ont guidé le travail de CFC, ainsi que celui de ses homologues provinciaux et territoriaux. En particulier, le forum a guidé la planification du Sommet national des femmes autochtones, lequel s'est tenu en juin 2007 (Documents en anglais seulement au <http://www.laa.gov.nl.ca/laa/news/agenda.htm>), et les plans d'action des ministres fédérale, provinciaux et territoriaux responsables de la condition féminine, confirmés en juillet 2007.

Mesure de la violence faite aux femmes : Tendances statistiques 2006, un outil qui jette un nouvel éclairage sur la prévalence de la violence faite aux femmes au Canada >>>

- **Mesure de la violence faite aux femmes :** En 2006, les ministres FPT responsables de la condition féminine ont aussi publié *Mesure de la violence faite aux femmes : Tendances statistiques 2006*, un outil qui jette un nouvel éclairage sur la prévalence de la violence faite aux femmes au Canada et qui comprend une analyse individuelle de la violence à l'endroit des femmes autochtones. Étant donné la priorité de CFC consistant à lutter contre la violence faite aux femmes, cet outil a guidé le travail du Ministère et de ses homologues provinciaux et territoriaux en 2007–2008. Pour plus de détails, consulter <http://www.statcan.ca/francais/research/85-570-XIF/85-570-XIF2006001.htm>.

- **Obligations internationales :** De concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, CFC a rédigé les 6^e et 7^e rapports combinés du Canada au Comité des Nations Unies (ONU) responsable de la surveillance de l'observation par les États membres de la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*. Le rapport portait expressément sur les recommandations du Comité (fondées sur le 5^e rapport, présenté en 2003), lesquelles concernaient le travail de CFC sur l'amélioration de la sécurité économique des femmes; l'amélioration de la situation juridique, économique et sociale des femmes autochtones; ainsi que l'accroissement de la responsabilisation à l'égard de la mise

en œuvre de l'analyse comparative entre les sexes et du suivi des résultats. Les 6^e et 7^e rapports combinés ont été présentés à l'ONU en mai 2007 et ils feront l'objet d'un rapport dans le RMR de CFC pour 2007–2008.

En collaboration étroite avec le MAECI et d'autres ministères fédéraux, CFC a dirigé les préparatifs annuels de la participation du Canada à la 51^e Session de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, tenue à New York du 26 février au 9 mars 2007. CFC a dirigé la délégation du Canada, laquelle comprenait deux représentantes du gouvernement du Québec. Grâce à la participation de CFC, un ensemble d'ébauches de conclusions concertées sur le thème prioritaire, « l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la fillette », a été rédigé et adopté par tous les États membres.

CFC a représenté le Canada dans le cadre du Groupe de surveillance du plan d'action du Commonwealth. Le Groupe avait pour but d'aider à l'élaboration d'un cadre de surveillance et d'évaluation du plan d'action du Commonwealth pour l'égalité entre les sexes (2005–2015) (http://www.thecommonwealth.org/Internal/33902/38116/poa_2005_2015/) approuvé à la dernière réunion des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine, en 2004, et d'étudier une proposition concernant un Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité. CFC a fourni des conseils et des recommandations qui ont été incluses dans le cadre, lequel a été étudié à la 8^e réunion des ministres du Commonwealth responsables de la condition féminine, en juin 2007. Ces activités feront l'objet d'un rapport dans le prochain RMR.

Durant l'exercice 2006–2007, la coordonnatrice de CFC, à titre de déléguée principale du Canada à la Commission interaméricaine des femmes/ Comisión Interamericana de Mujeres (CIM), a continué de jouer un rôle de chef de file au sein de la CIM, à titre de membre de son Comité exécutif. Durant ce temps, la CIM a travaillé intensivement à promouvoir les droits fondamentaux des femmes et l'élimination de la violence sexiste et elle a ajouté à son programme d'action la question du VIH et de son rapport avec la violence sexiste et les aspects de la sécurité multidimensionnelle. Elle a aussi poursuivi la mise en œuvre du Programme interaméricain sur les droits fondamentaux des femmes et l'équité et l'égalité entre les sexes.

CFC a dirigé les préparatifs du Canada en vue de la réunion du Comité exécutif de la CIM, tenue en mai 2006, et en vue de l'Assemblée des déléguées, tenue en novembre 2006, et il a rédigé le rapport national du Canada à la CIM, de concert avec d'autres ministères et organismes. L'Assemblée des déléguées est l'autorité suprême de la CIM; ses résolutions et celles de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) établissent les lignes directrices régissant le travail de la CIM. CFC a participé activement aux négociations des résolutions adoptées à l'Assemblée des déléguées, y compris celles des questions concernant la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre les femmes et de la traite des personnes.

À titre de représentant du Canada au sein du Réseau de coordination sur les questions liées à l'égalité entre les sexes de l'APEC, CFC a collaboré étroitement avec le MAECI et d'autres ministères et organismes fédéraux et il a travaillé en partenariat avec le secteur privé et le monde universitaire afin de satisfaire aux engagements du Canada concernant l'intégration au sein de l'APEC des considérations liées à l'égalité entre les sexes. Cela comprenait la rédaction et la présentation du rapport national du Canada sur la mise en œuvre du *Cadre d'intégration des femmes dans l'APEC* (<http://www.dfait-maeci.gc.ca/canada-apec/women-fr.asp>).

Activité de programme 2 : Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes

L'une des priorités du Canada au sein de l'APEC est d'assurer le suivi du projet « **Appuyer les exportatrices potentielles** », dont la direction est canadienne et auquel CFC collabore avec le MAECI et d'autres ministères et organismes depuis 2002. En septembre 2006, CFC a accueilli, conjointement avec le MAECI et le gouvernement du Viêt-nam, un séminaire sur les politiques, lequel portait sur les femmes en tant que productrices à petite échelle. Les conclusions guideront le travail de CFC concernant les défis que doivent relever les femmes autochtones et inuites qui sont de telles productrices. Les résultats seront inclus dans le prochain RMR.

Ressources financières (en millions de dollars)^a

Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
22,2	22,5	22,5

Ressources humaines (équivalents temps plein)^a

Autorisations totales	Réelles	Écart
108	83	25

^a Depuis l'élaboration de sa structure de l'AAP, CFC a amélioré son affectation de ressources afin de mieux l'harmoniser avec ses activités de programme. Par conséquent, en 2006–2007, certaines autorisations totales et dépenses réelles reflètent cette transition.

L'activité de programme 2 vise à accroître les connaissances et les capacités d'un certain nombre d'intervenantes et d'intervenants, afin de mieux les préparer à résoudre, d'une façon concertée, les questions liées à l'égalité entre les sexes qui sont importantes pour la société canadienne.

CFC fournit de l'information sur l'égalité entre les sexes par différents moyens. Par exemple, le Ministère offre une formation personnalisée en matière d'analyse comparative entre les sexes à tous les ministères fédéraux. La formation à l'ACS est un outil fourni aux ministères pour faire en sorte que les politiques fédérales reflètent les considérations liées à l'égalité entre les sexes tout au long du processus d'élaboration, au lieu de simplement les ajouter une fois qu'on a mis la dernière main aux politiques. CFC a commencé à travailler avec les trois organismes centraux, c. à d. le Secrétariat du Conseil du Trésor, le Bureau du Conseil privé et le ministère des Finances, afin de s'assurer que l'ACS fasse partie intégrante de leurs processus de planification et d'élaboration de rapports.

En outre, en 2006-2007, CFC a continué de soutenir les groupes de femmes et les organisations bénévoles au moyen de son programme de subventions et de contributions afin de faciliter la pleine participation des femmes à la vie du Canada. CFC fournit du financement aux organisations canadiennes afin qu'elles mettent en œuvre des projets qui facilitent l'obtention de son résultat stratégique, soutiennent les activités du gouvernement et en donnent pour leur argent aux Canadiennes et aux Canadiens. Grâce à cette activité de programme, CFC cherche à promouvoir la pleine participation des femmes en accroissant leurs connaissances et leurs capacités organisationnelles et en s'assurant qu'elles sont les bénéficiaires directes des résultats des projets.

En 2006–2007, les activités de recherche en matière de politiques de CFC ont porté surtout sur la création d'une solide base de connaissances qui mettait l'accent sur la sécurité économique des femmes et sur les femmes autochtones. Cette base de connaissances a soutenu le rôle de CFC en matière de politiques en fournissant une orientation à l'égard des questions complexes concernant les politiques et les programmes et touchant les femmes au Canada. CFC a continué à partager les résultats

de sa recherche en matière de politiques avec d'autres ministères et organismes fédéraux, ainsi qu'avec d'autres intervenantes et intervenants comme les universitaires et les organisations non gouvernementales.

Résultat escompté : Les ministères, les ONG et d'autres partenaires comblent les lacunes dans les connaissances et les capacités relatives à l'égalité entre les sexes.

Indicateurs de rendement : Le nombre de groupes qui interviennent pour combler les lacunes et atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés; le nombre de décisionnaires connaissant les résultats des recherches ciblées; le nombre de nouvelles citations de recherches.

RÉSULTATS : Atteints.

En 2006–2007, le Fonds de recherche en matière de politiques (FRP) a publié un certain nombre de rapports de recherche dans le but de faire mieux comprendre aux ministères fédéraux et à d'autres intervenantes et intervenants, comme les universitaires et les organisations non gouvernementales, les répercussions de différentes politiques sur la sécurité économique des femmes (on trouvera les rapports du FRP à l'adresse suivante : http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/index_f.html). À la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen de la gouvernance, lesquelles visaient à apporter plus de cohérence à la participation du Ministère dans l'élaboration des politiques, la Direction de la recherche a été fusionnée avec la Direction des politiques et la Direction de l'analyse comparative entre les sexes. Malgré l'élimination du Fonds de recherche en matière de politiques, annoncée en novembre 2006, CFC va poursuivre des activités internes de recherche en matière de politiques et publiera les rapports associés aux six derniers projets financés par le FRP.

À la 11^e Conférence internationale Metropolis, tenue à Lisbonne au Portugal, en octobre 2006, CFC a organisé un atelier d'une journée sur les questions touchant les femmes et la migration, de concert avec le Projet Metropolis Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, l'Agence de la santé publique du Canada et la Direction de l'intégration et de la diversité au ministère du Travail et des Affaires sociales de Norvège. C'était la première fois, depuis la création du Projet Metropolis, qu'un atelier d'une journée sur la recherche en matière de politiques tenant compte de l'égalité entre les sexes se tenait à la conférence internationale annuelle. De concert avec l'Agence de la santé publique du Canada, CFC a rédigé et publié un sommaire des actes de l'atelier, avec la participation d'un groupe international de spécialistes (on trouvera ce rapport à l'adresse suivante : http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/0662451341/200610_9780662451341_f.pdf)

En partenariat avec la direction de la Recherche d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), CFC a créé un sommaire en langage clair et simple des présentations concernant le projet C-31 faites à l'atelier précédant la conférence, lequel avait été organisé conjointement par CFC et AINC, lors de la Conférence sur la politique autochtone de mars 2006. Les documents seront rendus publics en 2007–2008.

Sous-activité 2.1 : Recueillir, produire et diffuser de l'information sur l'égalité entre les sexes

La sous-activité 2.1 vise à aider les ministères et organismes fédéraux à se doter des processus et structures nécessaires pour renforcer leurs capacités et à créer les outils dont ils ont besoin pour intégrer l'ACS à leurs activités d'élaboration de politiques et de programmes.

Résultat escompté : Intégration de l'ACS aux initiatives gouvernementales.

Indicateur de rendement : Accroissement de la capacité de certains ministères à effectuer des ACS.

RÉSULTATS :

Afin de jouer un rôle de chef de file dans la mise en œuvre de l'ACS et d'assurer la viabilité de celle-ci à l'échelle de l'administration fédérale, CFC maintient son changement d'orientation consistant à passer de l'accroissement des capacités individuelles à celui des capacités des organisations. En mettant à profit la fusion de la Direction de l'analyse comparative entre les sexes avec la Direction des politiques et la Direction de la recherche, CFC a l'intention de donner des conseils aux ministères et aux organismes centraux sur l'intégration de l'ACS aux initiatives-clés.

Le rapport sur l'ACS du Comité permanent de la condition féminine et la réponse du gouvernement à ce rapport ont mis en évidence le rôle de responsabilisation que doivent jouer les organismes centraux et la nécessité d'intégrer l'ACS à certains secteurs prioritaires en partenariat avec les ministères concernés. Guidé par ce travail, en 2006–2007, CFC a collaboré étroitement avec les organismes centraux au renforcement de leurs capacités, compte tenu de leur mandat respectif, et les a aidés à intégrer l'ACS à un certain nombre de leurs politiques. Par exemple, le ministère des Finances a intégré l'ACS, lorsque les données le permettaient, au budget fédéral de 2007. Il rendra compte des résultats dans son RMR.

En outre, une exploration conjointe des liens entre l'ACS et différents mécanismes de reddition de comptes a été entreprise. Par exemple, CFC et le SCT ont étudié la possibilité d'intégrer l'ACS à la Structure de gestion des ressources et des résultats (SGRR) et au cadre des responsabilisation de gestion (CRG) d'un point de vue opérationnel. Leur but est de faire en sorte que les résultats sur le plan de l'égalité entre les sexes soient suivis de près et que les ministères soient tenus de rendre compte de la mise en œuvre de l'ACS.

CFC a continué à répondre aux demandes relatives à sa formation à l'ACS en fournissant un soutien au renforcement des capacités des autres ministères et organismes fédéraux, des gouvernements provinciaux et des autres intervenantes et intervenants, y compris Ressources humaines et Développement social Canada (RHDSC), Affaires indiennes et du Nord Canada, la Société canadienne de l'évaluation (SCE), l'Assemblée des Premières nations, le Women's Policy Office de la Saskatchewan et le Women's Policy Office de Terre-Neuve-et-Labrador. Au moins 75 % des participantes et participants aux séances de formation de la période allant de 2005 à 2007 ont dit être en mesure, à la suite de leur formation à l'ACS, d'expliquer les concepts et les outils de base servant à la mise en œuvre de l'ACS. En outre, 75 % ont dit être capables d'intégrer l'ACS à leur domaine de travail à la suite de la formation.

Bien qu'il soit trop tôt pour rendre compte des résultats en matière de politiques et de programmes attribuables à l'intégration de l'ACS, le renforcement des capacités est un élément essentiel pour permettre aux ministères d'intégrer l'ACS à leurs initiatives et aux organismes centraux d'exercer leur fonction de remise en question. Compte tenu des résultats des évaluations subséquentes aux séances de formation, une capacité accrue d'effectuer l'ACS est attribuable à la réussite de l'activité de formation à l'ACS.

CFC a aussi répondu à des demandes internationales de formation. En avril 2006, dans le cadre d'un projet quinquennal de renforcement des capacités (financé par

l'ACDI) qui a été mené de concert par CFC et le gouvernement russe, en vertu du Programme d'échanges et de services conseils en gouvernance, CFC a fourni la formation à l'ACS à des fonctionnaires du gouvernement et à des représentantes et représentants non gouvernementaux de la région russe de Komi.

Sous-activité 2.2 : Financer de la recherche et des initiatives communautaires

Cette sous-activité porte surtout sur le financement de la recherche et des initiatives communautaires sur certains enjeux d'importance pour la condition féminine, cela d'une façon concertée, et sur le soutien aux efforts que déploient des intervenantes et intervenants pour assurer la pleine participation des femmes à la vie de la société canadienne.

Résultat escompté : Les connaissances et les engagements en matière d'égalité entre les sexes sont approfondis.

Indicateur de rendement : Le nombre d'organisations, de chercheuses et de chercheurs qui ont atteint les objectifs énoncés dans leur dossier de financement.

RÉSULTATS :

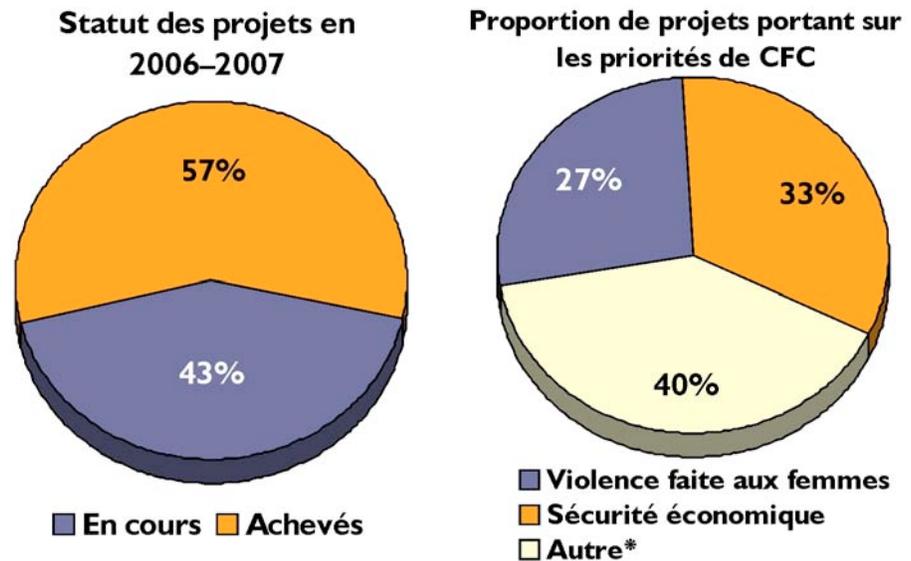
Programme de promotion de la femme : En 2006–2007, le Programme de promotion de la femme (PPF) a fourni du financement sous forme de subventions à plus de 250 projets menés à l'échelle locale, régionale ou nationale, tout en maintenant la contribution annuelle à la mission de l'Association des femmes autochtones du Canada (l'initiative Soeurs d'esprit est décrite de façon plus détaillée au tableau 7). Ce nombre comprenait des projets récemment approuvés, en cours ou achevés. Par exemple, sur les 250 projets, 143 ont été achevés en 2006–2007.

Un examen du quart des projets approuvés en 2006–2007 indique que 12 000 femmes y participent ou ont déjà bénéficié de leur participation à ceux-ci >>>

En raison des changements apportés au PPF en septembre 2006, on a mis l'accent encore plus sur les avantages directs apportés aux participantes. Un examen du quart des projets approuvés en 2006–2007 indique que 12 000 femmes y participent ou ont déjà bénéficié de leur participation à ceux-ci.

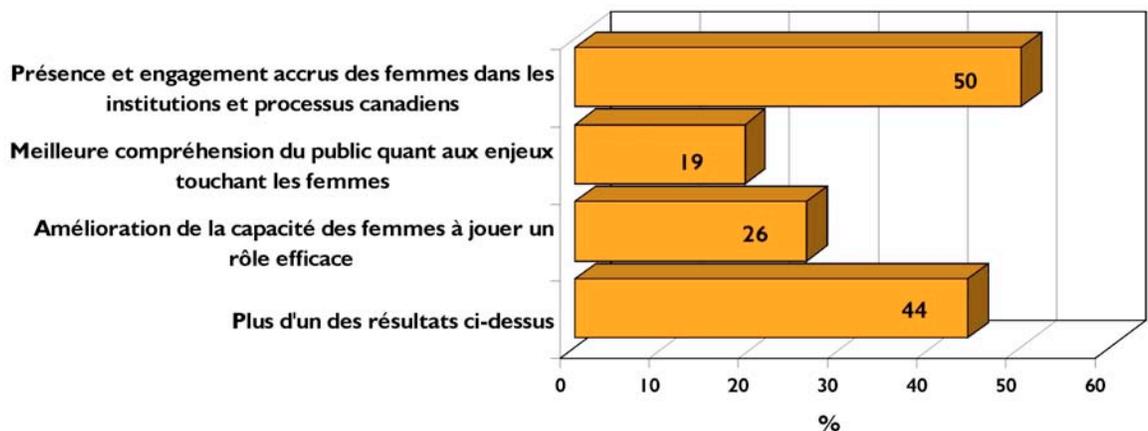
CFC a évalué les projets approuvés afin de déterminer la nature et la portée de l'investissement du PPF, la mesure dans laquelle ils ont permis d'obtenir les résultats escomptés et leur contribution aux résultats du Programme et de CFC. On effectue l'évaluation des projets à partir de données provenant des rapports présentés par les bénéficiaires à la fin des projets. Un outil interne—le Formulaire d'évaluation finale—sert à recueillir des données sur le rendement du projet, lesquelles sont analysées plus tard aux fins de planification et de présentation de rapports.

Plus de 50 % des projets terminés portaient sur les enjeux prioritaires de CFC (certains projets portent sur plus d'un groupe prioritaire).



* «Autre» comprend des projets axés sur l'accroissement de la participation des femmes aux organismes décisionnels dans différents forums, y compris le gouvernement, les conseils régionaux de santé et les conseils d'éducation, ainsi que d'autres organismes.

Selon les rapports de rendement des projets présentés par les bénéficiaires de financement, en 2006–2007, 97 % des projets achevés ont permis d'obtenir les résultats escomptés.*



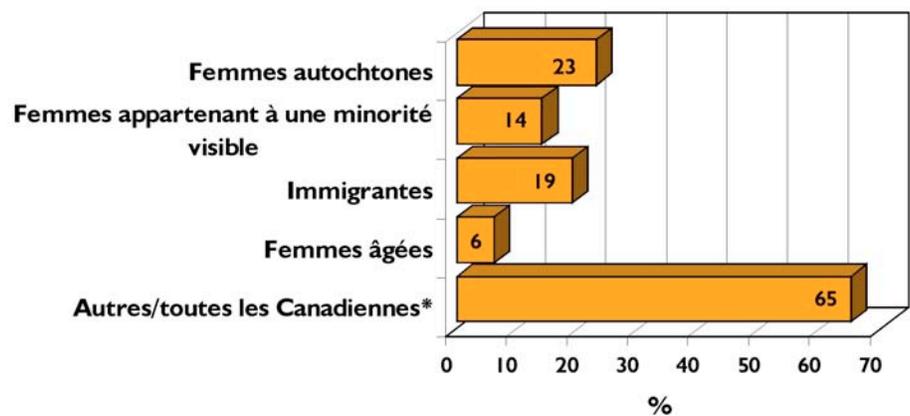
* Ce graphique présente une compilation des résultats obtenus par les projets complétés en 2007, dans une relation 1 = 1+, ce qui explique donc que les pourcentages qui y sont associés peuvent totaliser plus de 100 %.

Quant aux autres projets, on a évalué qu'ils n'avaient pas donné les résultats escomptés et on les a étudiés davantage pour en tirer des leçons. Bien que différents projets aient donné différents aperçus, on a cerné certains éléments communs, dont le principal était une stratégie efficace de gestion des risques. CFC prévoit exercer une surveillance active afin d'assurer des progrès adéquats dans la mise en œuvre des projets et de cerner de nouveaux risques et des stratégies d'atténuation possibles. Ces stratégies pourraient porter sur des questions comme des retards dans

l'exécution des projets et l'obtention partielle ou l'absence d'obtention des résultats escomptés, cela à un stade précoce.

CFC investit les ressources du PPF en s'assurant que les projets financés portent sur des enjeux et utilisent des stratégies qui touchent les femmes dans toute leur diversité. Pour cette raison, la plupart des projets financés en 2006–2007 (105 de 107) ciblait toutes les femmes. Ces projets comprenaient des activités auxquelles les femmes de différents horizons pouvaient participer et dont les produits et les résultats avaient des répercussions directes sur les femmes en général. D'autre part, lorsqu'une approche ciblée était nécessaire, le PPF a fourni du financement pour des projets qui portaient sur des groupes particuliers.

Durant l'exercice 2006–2007, aux fins de financement par le PPF, la moitié des 107 projets approuvés répondaient aux besoins de nouveaux groupes prioritaires. Une ventilation du nombre de projets axés sur ces groupes est présentée ci-dessous.



* Ce graphique présente les diverses populations rejointes par 50 % des projets approuvés en 2007, dans une relation 1 = 1+, ce qui explique pourquoi le total des pourcentages peut dépasser 100 %. « Autres/toutes les femmes » comprend des projets conçus pour aborder les enjeux de toutes les femmes ou ceux d'un groupe particulier, par exemple les jeunes femmes ou les femmes handicapées.

EXEMPLES DE PROJETS CONCERNANT LES ENJEUX DES FEMMES AUTOCHTONES

Conformément aux priorités du gouvernement, CFC a collaboré étroitement avec les groupes de femmes autochtones afin d'accroître leur capacité à se mobiliser et à agir à l'égard des questions liées à la violence, à la pauvreté et au gouvernement autonome. CFC a aussi continué de travailler avec les femmes en général afin d'améliorer leur stabilité économique. On trouvera ci-dessous quelques exemples de ses activités à cet égard. La **Pauktuutit Inuit Women's Association** (<http://www.pauktuutit.ca>) a mis en œuvre un projet national intitulé « La violence contre les femmes », qui montre d'importants progrès dans la promotion de la « tolérance zéro » à l'égard de la violence familiale dans 11 collectivités nordiques. L'un des résultats de ce projet témoigne d'une transition importante du déni, de l'inaction et de la honte à la « tolérance zéro » de la violence à l'égard des femmes dans les collectivités nordiques.

Le rapport final du projet présenté par l'organisation bénéficiaire a fourni une série d'indicateurs pour montrer l'obtention des résultats escomptés. Plus particulièrement, sept collectivités inuites ont mis sur pied des comités de citoyennes et de citoyens et de prestataires de services préoccupés par ce problème pour lutter contre la violence au niveau communautaire. Vingt-et-une bénévoles inuites qui ont accru leurs capacités grâce au projet sont demeurées activement engagées dans la presta-

tion de conseils et de soutien aux comités. Certains des indicateurs cernés après l'achèvement du projet comprennent un programme de consultation pour les couples, des réunions mensuelles de partage d'information, des plans pour lutter contre l'alcoolisme, une cuisine communautaire pour les femmes, la réouverture d'un centre d'hébergement et l'adoption par le conseil municipal de Rankin Inlet d'une proposition stipulant la «tolérance zéro» de la violence à l'égard des femmes. Des tribunes téléphoniques locales dans les stations de radio ont servi à mobiliser les membres de la collectivité. D'autres indicateurs témoignent d'une ouverture accrue pour ce qui est de discuter de la violence familiale au sein de la collectivité.

Le projet visait à éliminer les obstacles à la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles, plus particulièrement à titre de membres des comités de chasse et pêche. Les personnes qui ont le plus d'expérience dans la chasse sont surtout des hommes, mais les femmes sont plus actives dans la pêche, ainsi que dans la couture et la réparation des vêtements essentiels aux industries de chasse et de pêche. Bien que les nombres réels n'aient pas augmenté, il existe des signes d'une sensibilisation croissante de la collectivité à la nécessité d'accroître la représentation des femmes au sein des comités responsables de la gestion des ressources naturelles. Les données fournies montrent que sept femmes des quatre collectivités inuites aideront à faciliter la participation des femmes aux comités de gestion des ressources.

Le **North End Women's Centre** (<http://www.newcinc.org/>) a mis l'accent sur les connaissances en matière financière pour les femmes, en particulier celle des femmes autochtones, dans le secteur nord de Winnipeg. Le Centre a mis en place différents programmes auxquels participent directement les femmes et il a collaboré avec les banques et d'autres intervenantes et intervenants du secteur financier, afin de faire mieux comprendre aux femmes les questions financières et d'accroître leur accès aux services financiers et gouvernementaux liés à leur sécurité économique. À la suite du projet, 35 femmes ont accru leurs compétences en gestion de budget et le Centre a acquis une meilleure compréhension des problèmes auxquels sont confrontées les femmes. Durant le projet, le Centre a collaboré avec d'autres partenaires afin d'établir une banque communautaire, laquelle fournit maintenant des services bancaires à des clientes.

Intercultural Grandmothers Uniting, un réseau de femmes des Premières nations, de Métisses et d'autres femmes âgées, a été créé en 1993 pour jeter des ponts entre les races et les générations et accroître la compréhension, le respect, l'amitié et la confiance. Un projet financé par CFC a permis à l'organisation d'élaborer un plan d'action et de cerner des partenaires potentiels, comme Aboriginal Family Services (Regina), Care from the Core (Regina) et les écoles communautaires de Thomson et de Balcarres, pour mener des activités de lutte contre des problèmes comme la pauvreté et la marginalisation parmi les femmes âgées, le racisme et la violence à l'endroit des jeunes.

EXEMPLES DE PROJETS CONCERNANT LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Le projet **Women Building Futures** (<http://www.womenbuildingfutures.com>), en Alberta, lequel portait sur la sécurité économique des femmes, visait à améliorer les possibilités d'emploi des femmes dans les métiers de la construction. La stratégie du projet consistait à accroître la confiance des employeuses et employeurs de ce secteur dans l'embauche et le maintien en poste des femmes dans les métiers de la construction. Un résultat immédiat a été la création, parmi les employeuses et employeurs éventuels, de partenariats de collaboration, lesquels ont assuré la réussite du projet. Le résultat de ces partenariats a été un accroissement considérable du nombre d'employeuses et d'employeurs qui sont venus présenter à Women Building

Futures des offres d'emploi pour ses étudiantes et étudiants. Par exemple, 185 employeuses et employeurs ont communiqué avec l'organisation afin d'embaucher les 15 dernières diplômées.

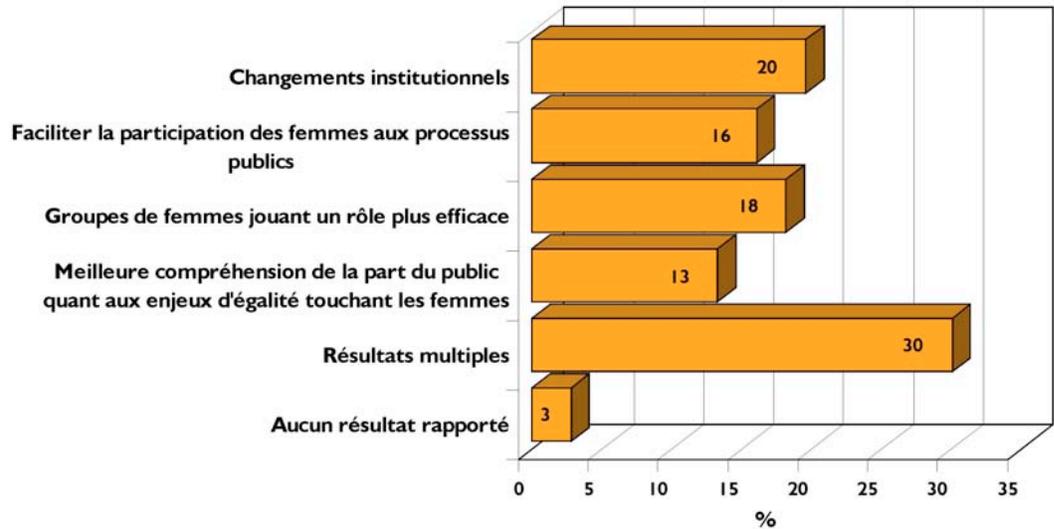
L'organisation **Urban Core Support Network** de Saint John (Nouveau-Brunswick), a mené un projet concernant les questions de sécurité économique parmi les femmes (<http://www.ahsc.health.nb.ca/CHC/urbancore.shtml>). Ce projet a été conçu à l'intention des femmes qui s'efforcent d'effectuer la transition de l'aide au revenu à l'emploi. Le produit, un document intitulé *Making Work Pay in New Brunswick—Poverty Uncovered: Reality and ReSolution*, a été mis à la disposition du groupe cible afin de le sensibiliser aux défis que doivent relever les femmes. Environ 100 femmes qui recevaient de l'aide sociale ont été les bénéficiaires de ce projet.

À la suite de ce projet, le gouvernement provincial a pris l'engagement d'éliminer les obstacles existants qui empêchent environ 100 bénéficiaires de l'aide sociale de se joindre à la population active. En outre, le gouvernement est en train d'étudier le rapport afin de tenir compte des recommandations de l'organisation. Le résultat obtenu, soit l'orientation de la réflexion vers la création d'un programme de supplément du revenu pour les femmes à faible revenu (ayant des personnes à charge) qui travaillent à plein temps au Nouveau-Brunswick, a eu des répercussions directes sur les femmes qui effectuent la transition vers une autonomie durable.

EXEMPLES D'AUTRES PROJETS QUI ONT PRODUIT DES RÉSULTATS

En vertu des anciennes modalités, le financement du PPF était investi dans le but d'obtenir des résultats concernant des changements institutionnels (rôle accru des femmes dans les processus décisionnels); les politiques gouvernementales (engagement accru des femmes dans les processus d'élaboration de politiques gouvernementales); la compréhension du public (meilleure compréhension par le public de l'égalité pour les femmes) et l'amélioration de l'efficacité organisationnelle (capacité accrue des groupes de femmes à présenter les enjeux et les voix des femmes sur différentes tribunes). Les projets achevés en 2006–2007 ont été évalués, à l'aide du Formulaire d'évaluation finale, dans le but de déterminer la nature et la portée de leurs résultats et de voir dans quelle mesure ils ont contribué aux résultats du programme.

L'évaluation faite par le PPF des 143 initiatives menées à terme montre que 28 projets ont abouti à des résultats sous forme de « changements institutionnels », tandis que 23 autres ont facilité la participation des femmes aux processus gouvernementaux. Vingt-six projets ont accru la capacité organisationnelle des groupes de femmes à jouer un rôle efficace dans la promotion des enjeux des femmes, tandis que 19 autres ont fait mieux comprendre au public les questions d'égalité touchant les femmes. Un total de 96 projets ont enregistré chacun un résultat, tandis que 43 autres ont enregistré de multiples résultats (deux ou plus). Quatre des projets achevés n'ont donné aucun résultat, en raison de différents problèmes, dont l'instabilité de l'organisation, une capacité réduite à mener les projets comme prévu et d'autres problèmes.



Le **Riverdale Immigrant Women's Centre** et le **Working Skills Centre** ont mené un projet conçu pour faciliter l'entrée d'enseignantes formées à l'étranger qui pourraient se qualifier et entrer dans le système d'éducation. Les deux organisations ont collaboré avec plusieurs intervenantes afin de cerner et d'éliminer une série d'obstacles auxquels sont confrontées ces enseignantes. Le résultat immédiat de ce projet a été une sensibilisation accrue de ces enseignantes aux processus d'agrément et aux autres conditions d'entrée dans la profession ontarienne. En outre, des mesures ont été prises pour faciliter la réintégration de telles enseignantes grâce à la collaboration de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Il existe aussi des indicateurs de répercussions à long terme, étant donné le partenariat créé entre le Riverdale Immigrant Women's Centre, l'organisation Teaching English as a Second Language, la Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario.

Au Québec, l'**Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux** (<http://www.accesss.net/>), a mené un projet visant à sensibiliser le public à l'étendue de la violence familiale parmi les communautés ethnoculturelles en sensibilisant davantage les gens aux questions liées à la violence conjugale entre les femmes et les hommes dans ces communautés.

Le projet a permis de faire participer un grand nombre de femmes et d'hommes à différentes activités, à titre de membres de comités ou à titre individuel. Des membres de communautés ethnoculturelles ont eu l'occasion d'étudier et de cerner des solutions communautaires et de concevoir des mécanismes d'intervention.

Un projet intitulé « Comblent les écarts entre la victimisation par le harcèlement criminel et l'approche du système de justice pénale » a été mené par **Family Services Regina Inc.** Ce projet portait sur les comportements de harcèlement criminel et sur les politiques et les mesures législatives établies à cet égard. À la suite de ce projet, il y a des indications de compréhension accrue des signes avant-coureurs d'harcèlement criminel et d'une capacité accrue à fournir aux victimes de harcèlement criminel les services dont elles ont besoin. En réponse aux conclusions de recherche du projet, les Services policiers de Regina se sont engagés à examiner la façon dont sont menées les enquêtes sur les affaires de harcèlement criminel et à collaborer avec CFC afin de résoudre les questions de principe relatives à cet acte criminel. On s'attend à ce qu'un partenariat entre les deux organisations conduise à l'amélioration des services aux victimes de harcèlement criminel.

Dans le cadre de ce projet, un comité consultatif de spécialistes dans le domaine de l'élaboration d'indicateurs fût chargé de guider l'élaboration d'un cadre d'indicateurs de l'égalité entre les sexes et de cerner des domaines où l'on a besoin d'indicateurs des progrès. En outre, deux documents techniques sur la conception d'indicateurs et sur les meilleures pratiques nationales et internationales en matière d'élaboration d'indicateurs furent rédigés et distribués aux membres du comité consultatif.

RÉORIENTATION DU PROGRAMME DE PROMOTION DE LA FEMME

En 2006–2007, CFC a pris des mesures, conformément à son engagement, pour donner suite aux conclusions de l'évaluation sommative du PPF et à d'autres conclusions, comme celles du Comité permanent de la condition féminine et celles découlant des consultations de CFC et des consultations ministérielles, ainsi qu'aux engagements du gouvernement concernant la responsabilisation accrue de la gestion des subventions et des contributions.

Cadre du programme : Le mandat, les objectifs et les résultats du programme ont été rationalisés dans le cadre du processus de renouvellement, dans le but de rattacher plus étroitement les répercussions du PPF aux femmes qui participent au projet financé. Par conséquent, on a réorienté le programme vers des secteurs clés (situation économique, sociale et culturelle des femmes) afin d'assurer la pleine participation des femmes à la vie de la société canadienne. En outre, les résultats du PPF ont été conçus de manière à avoir des répercussions plus directes sur les femmes dans leurs collectivités. En réponse à l'évaluation du PPF, CFC a entrepris le processus de conception d'une stratégie cohérente de mesures du rendement. Le fondement de cette initiative—un cadre de mesure du rendement—a déjà été établi et fait partie du Cadre de gestion et des responsabilisation axés sur les résultats (CGRR)/Cadre de vérification axé sur les risques (CVAR) intégrés. Le cadre de mesure du rendement a été conçu en tant qu'outil d'orientation du programme renouvelé, dans lequel les indicateurs de rendement mesurent les répercussions directes des résultats du PPF sur les femmes. Grâce à ce cadre, le PPF montrera les répercussions du programme sur la situation économique, sociale et culturelle des femmes.

Impératifs du Programme : CFC a élargi la catégorie de bénéficiaires admissibles afin de permettre aux organisations à but lucratif de jouer un rôle pour faciliter la pleine participation des femmes à la société canadienne. Toutes les activités admissibles ont été révisées afin que les ressources du PPF puissent être investies dans celles qui ont des répercussions plus directes sur les femmes.

Exécution du Programme : Les économies réalisées au moyen de l'exercice d'examen de l'efficacité du gouvernement ont été réinvesties dans le budget des subventions et des contributions, ce qui a porté le niveau total du financement de 10,8 millions de dollars à 15,3 millions de dollars. Afin de gérer efficacement le budget accru, CFC a modifié le modèle d'exécution du PPF en y introduisant deux nouvelles composantes :

- **Le Fonds communautaire pour les femmes** est un fonds de subventions et de contributions de 12,3 millions de dollars destiné à permettre aux bénéficiaires admissibles de mener des projets à l'échelle locale, régionale ou nationale. Les responsables de ce fonds sollicitent les demandes au moyen d'appels de propositions qui ciblent les enjeux prioritaires et les groupes de femmes.
- **Le Fonds de partenariat pour les femmes** est un fonds de contribution de 3,0 millions de dollars destiné à des projets concertés auxquels participent des partenaires comme les institutions publiques et les organisations non gouverne-

mentales. Ce fonds accepte continuellement les demandes de financement, lesquelles font l'objet d'un processus d'examen interne.

Administration du Programme : Les gains d'efficacité du gouvernement ont aussi conduit à une administration du programme renouvelée comportant des stratégies de gestion plus efficaces et plus structurées, un investissement plus important dans la technologie de l'information et une plus grande utilisation de celle-ci, un processus de demande et d'examen normalisé et un investissement de fonds ciblant davantage les priorités.

RECHERCHE EN MATIÈRE DE POLITIQUES

En 2006-2007, le Fonds de recherche en matière de politiques a produit 11 rapports de recherche sur les répercussions des différentes politiques sur l'un des enjeux prioritaires de CFC, la sécurité économique des femmes. Ces rapports portaient sur des sujets comme le capital social et les immigrantes, le bénévolat soutenu par les employeuses et les employeurs, ainsi que le faible revenu et le Transfert social canadien. Les rapports peuvent être consultés à l'adresse suivante : http://www.swc-cfc.gc.ca/pubs/pubspr/index_f.html.

En mars 2006, un partenariat a été établi entre CFC et Statistique Canada à l'égard d'une initiative conjointe de cinq ans (2006–2011) portant sur les indicateurs de l'égalité entre les sexes. Le but de cette initiative était de concevoir une série d'indicateurs des progrès de l'égalité entre les sexes dans les domaines clés et de promouvoir l'utilisation de ces indicateurs dans l'élaboration de politiques fondées sur les faits. Cette initiative devait comporter la production régulière d'indicateurs et de documents techniques au cours de la période de cinq ans, afin de suivre les progrès relatifs aux principaux écarts entre les femmes et les hommes, de fournir des données à utiliser dans l'analyse comparative entre les sexes des politiques et des programmes et d'aider à promouvoir la responsabilisation. Bien que l'abandon du Fonds de recherche en matière de politiques ait mis fin au travail en 2006, les progrès accomplis dans la mise à profit du matériel existant seront mentionnés dans le prochain RMR.

Section III – Renseignements supplémentaires

Tableau 1 : Comparaison entre les prévisions de dépenses et les dépenses réelles (selon la structure de l'AAP)

Le tableau ci-dessous permet de comparer les données du Budget principal des dépenses, les prévisions de dépenses, les autorisations totales et les dépenses réelles de l'exercice 2006–2007, ainsi que les données historiques des dépenses réelles engagées aux exercices 2004–2005 et 2005–2006, selon la nouvelle structure de l'AAP qui a été adoptée en 2004–2005. Les ressources indiquées ci-dessous peuvent recouper plusieurs activités de programme.

Activité de programme	(en millions de dollars)					
	2004– 2005	2005– 2006	2006–2007			
	Réelles	Réelles	Budget principal des dépenses	Dépenses prévues ^a	Autorisations totales ^b	Réelles
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	3,1	4,0	2,6	2,6	2,7	1,8
Accroître les connaissances et les capacités des organismes quant à l'égalité entre les sexes	19,9	20,4	22,0	22,2	22,5	22,2
Total	23,0	24,4	24,6	24,8	25,2	24,0
<i>Moins</i> : Revenus non disponibles						
<i>Plus</i> : Coûts et services reçus à titre gracieux ^c						
	1,1	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Dépenses nettes du Ministère	24,1	26,0	26,2	26,4	26,8	25,6
Équivalents temps plein	115	125	131	131	131	93

^a En 2006–2007, le total du Budget principal des dépenses de CFC s'élevait à 24,6 millions de dollars. Ce budget a été revu à la hausse : le budget total disponible (c'est-à-dire les dépenses prévues) a été fixé à 24,8 millions de dollars pour tenir compte d'une augmentation de 200 000 \$ découlant du financement additionnel prévu dans un protocole d'entente conclu entre le ministère du Patrimoine canadien et CFC aux fins de la mise en œuvre du partenariat interministériel avec les collectivités de langue officielle.

^b Comparativement aux dépenses prévues, les autorisations totales comprennent une augmentation de 400 000 \$ provenant du report admissible du budget de fonctionnement de 2005–2006, ainsi que des rajustements en vertu des conventions collectives, des économies en approvisionnement à l'échelle de l'administration, un financement additionnel sous forme de subventions et de contributions (prévu dans un protocole d'entente conclu entre le ministère du Patrimoine canadien et CFC aux fins de la mise en œuvre du partenariat interministériel avec les collectivités de langue officielle) et des rajustements au régime d'avantages sociaux des employés, soit une augmentation nette totale de 600 000 \$.

^c La somme de 1,6 million de dollars pour les services reçus à titre gracieux en 2006–2007 comprend les locaux fournis par TPSGC et la part correspondant à la contribution de CFC aux primes du régime d'assurance des employées et employés et aux dépenses payées par le SCT (700 000 \$).

Tableau 2 : Utilisation des ressources, par activité de programme (en millions de dollars)

Le tableau ci-dessous explique l'utilisation des ressources pour les activités de programme en 2006–2007, comparativement aux crédits votés par le Parlement

Résultat/activité de programme ^b	2006–2007 ^a (en millions de dollars)							
	ETP ^c	Dépenses budgétaires				Total : dépenses budgétaires brutes	Total : dépenses budgétaires nettes	Total
		Fonctionnement	Subventions	Contributions et autres paiements de transfert				
L'égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada								
1. Promouvoir des politiques gouvernementales équitables								
	23	2,6	—	—	2,6	2,6	2,6	
	23	2,6	—	—	2,6	2,6	2,6	
	23	2,7	—	—	2,7	2,7	2,7	
	10	1,8	—	—	1,8	1,8	1,8	
2. Accroître les connaissances et les capacités des organismes quant à l'égalité entre les sexes								
	108	10,2	10,8	1,0	22,0	22,0	22,0	
	108	10,2	11,0	1,0	22,2	22,2	22,2	
	<i>108</i>	<i>10,7</i>	<i>10,8</i>	<i>1,0</i>	22,5	22,5	22,5	
	83	10,6	10,6	1,0	22,2	22,2	22,2	
Budget principal des dépenses	131	12,8	10,8	1,0	24,6	24,6	24,6	
Prévisions totales	131	12,8	11,0	1,0	24,8	24,8	24,8	
<i>Autorisations totales</i>	<i>131</i>	<i>13,4</i>	<i>10,8</i>	<i>1,0</i>	25,2	25,2	25,2	
Dépenses réelles totales	93	12,4	10,6	1,0	24,0	24,0	24,0	

^a Une police de caractère normale indique le Budget principal des dépenses et les dépenses prévues; les chiffres en italiques indiquent les autorisations totales (Budget principal et Budget supplémentaire et autres rajustements); ceux en gras indiquent les dépenses réelles.

^b Les données du Budget principal, le total des dépenses prévues, les autorisations totales et les dépenses réelles sont fournis pour chaque activité de programme en fonction de la nouvelle AAP de CFC, adoptée en 2005–2006. Les ressources indiquées sont des estimations et peuvent recouper plusieurs activités de programme.

^c Les ETP prévus sont inscrits dans l'organigramme fourni dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2006–2007 de CFC. D'après les dossiers de CFC, les ETP réels correspondent à l'effectif ayant travaillé toute l'année, ainsi qu'à un chiffre établi de façon proportionnelle pour les personnes qui ont travaillé moins d'un an.

Tableau 3 : Postes législatifs et votés

Le tableau précise la répartition des crédits votés par le Parlement pour CFC.

Poste voté ou législatif	Libellé tronqué pour le poste voté ou législatif	2006–2007			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales	Total des dépenses réelles
110	Dépenses de fonctionnement	11,5	11,5	12,1	11,1
115	Subventions et contributions	11,8	12,0	11,8	11,6
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1,3	1,3	1,3	1,3
	TOTAL	24,6	24,8	25,2	24,0

Tableau 4 : Coût des services reçus à titre gracieux

Le tableau suivant illustre le coût des services reçus à titre gracieux par le Ministère.

2006–2007	(en millions de dollars)
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	0,9
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT (8 %)	0,7
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada ^a	0,0
Total des services reçus à titre gracieux en 2005–2006	1,6

^a Le montant des traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada s'est élevé à 15 000 \$ en 2006–2007.

Tableau 5 : Frais d'utilisation

A. Frais d'utilisation		Les frais du traitement des demandes d'accès soumises dans le cadre de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>		
Années de planification	Type de frais	Autres produits et services		
	Pouvoir d'établissement des frais	<i>Loi sur l'accès à l'information</i>		
	Date de la dernière modification	1992		
	Revenu prévu (\$)	0		
	Revenu réel (\$)	145		
	Coût total (\$)	105 800		
	Norme de rendement ^a	La réponse doit être fournie dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande. Le temps de réponse peut être prolongé, conformément à l'article 9 de la Loi. Un avis de prolongation doit être fourni dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> consulter le site Web suivant : http://lois.justice.gc.ca/fr/A-1/index.html		
	Résultats liés au rendement ^a	CFC a répondu à 19 demandes d'accès à l'information et à 26 consultations d'autres ministères fédéraux. CFC renonce couramment aux frais conformément aux lignes directrices du SCT		
	Exercice	2007–2008	2008–2009	2009–2010
	Revenu prévu (\$)	0	0	0
Coût total estimatif (\$)	0	0	0	
B. Date de la dernière modification		Sans objet		
C. Autres renseignements		CFC perçoit des frais d'utilisation à l'égard des demandes d'information conformément à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> . Le total des frais d'utilisation perçus en 2006–2007 comprenait des frais de demande, de préparation et de recherche.		

^a Selon un avis juridique couramment admis, si l'imposition des frais correspondants ou la modification la plus récente a eu lieu avant le 31 mars 2004 :

- La norme de rendement, si elle est fournie, peut ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- Les normes de rendement, si elles sont fournies, peuvent ne pas respecter toutes les exigences d'établissement en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (LFU) (p.ex. comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes).
- Les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la LFU sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

Tableau 6 : Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation

En novembre 2004, les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la *Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation*. Cette politique stipule que les ministères doivent faire rapport sur l'établissement de normes de service pour tous les frais d'utilisation exigés autrement que par contrat. Elle s'applique aux frais exigés pour le traitement des demandes d'accès à l'information déposées en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI).

A. Frais d'utilisation	Les frais du traitement des demandes d'accès soumises dans le cadre de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>
Normes de service^a	La réponse doit être fournie dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande. Le temps de réponse peut être prolongé, conformément à l'article 9 de la Loi. Un avis de prolongation doit être fourni dans les 30 jours qui suivent la réception de la demande. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Loi, consulter le site Web suivant : http://laws.justice.gc.ca/fr/A-1/index.html
Résultat lié au rendement^a	CFC a fait tout possible pour répondre aux demandes d'accès à l'information d'une façon ponctuelle, précise et efficiente. Trente-sept pour cent des demandes ont été traitées dans les 30 jours suivants, 26 % ont fait l'objet d'un prolongement dont l'avis a été envoyé dans les 30 jours suivant la réception de la demande, 63 % des demandes d'accès ont été traitées après les 30 jours prévus par la Loi.
Consultation auprès des intervenantes et intervenants	La norme de service est établie par la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et le Règlement sur l'accès à l'information. Quant aux modifications apportées en 1986 et en 1992, des consultations avec les intervenantes et les intervenants ont été entreprises par le ministère de la Justice et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

^a Établies conformément à la Politique sur les normes de service pour les frais d'utilisation.

- La norme de rendement, si elle est fournie, peut ne pas avoir fait l'objet d'un examen parlementaire;
- Les normes de rendement, si elles sont fournies, peuvent ne pas respecter toutes les exigences d'établissement en vertu de la *Loi sur les frais d'utilisation* (LFU) (p.ex. comparaison internationale, traitement indépendant des plaintes).
- Les résultats liés au rendement, s'ils sont fournis, ne sont pas assujettis à l'article 5.1 de la LFU sur la réduction des frais d'utilisation pour insuffisance de rendement.

Tableau 7 : Programme de paiements de transfert (PPT)

Les tableaux qui suivent résumant les paiements de transfert de CFC pour chaque activité de programme.

Programme de promotion de la femme (crédits votés)		
Création : 1973	Fin : permanent	Total du financement pour 2006–2007 : 10,8 \$ millions

Description : D'avril à septembre 2006 inclusivement

Description : Le mandat du PPF est de fournir de l'aide professionnelle et technique aux groupes de femmes et à d'autres partenaires qui cherchent à promouvoir l'égalité pour les femmes en améliorant leur situation économique, sociale, politique et juridique.

Objectifs :

1. Favoriser l'adoption, dans les institutions clés, de politiques et de programmes qui tiennent compte des particularités propres à chacun des sexes, reflètent la diversité des points de vue des femmes et permettent à celles-ci de prendre part au processus décisionnel.
2. Faciliter la participation des groupes de femmes au processus d'élaboration des politiques gouvernementales.
3. Améliorer la compréhension, par le public, des enjeux liés à l'égalité entre les sexes dans le but d'encourager l'action.
4. Accroître l'efficacité des mesures prises par des groupes de femmes pour améliorer la situation des femmes.

Résultats :

- Les institutions clés ont intégré les divers points de vue des femmes à leurs politiques et programmes.
- Les gouvernements et les organismes élus ont intégré les divers points de vue des femmes aux politiques gouvernementales.

Résultats escomptés : Les femmes participent au processus décisionnel. Le public comprend et appuie les enjeux relatifs à l'égalité pour les femmes. Les groupes de femmes prennent des mesures efficaces pour promouvoir ces enjeux.

Résultats obtenus ou progrès accomplis :

On trouvera à la sous-activité 2.2 des détails sur les principales réalisations.

Activité de programme	2004–	2005–	2006–2007			
	2005	2006	Dépenses prévues ^a	Autorisations totales	Réelles	Écart
Accroître les connaissances et les capacités des organismes quant à l'égalité entre les sexes						
Total des subventions	10,8	11,0	11,0	10,8	10,6	0,4
Total pour l'AP	10,8	11,0	11,0	10,8	10,6	0,4
Total pour le PPT	10,8	11,0	11,0	10,8	10,6	0,4

Remarques au sujet de l'écart :

L'écart de 400 000 \$ entre les dépenses prévues et les dépenses réelles s'explique par l'arrondissement des montants à la tranche de 100 000 \$ la plus proche et par une désaffectation de 300 000 \$ de financement largement attribuable à la rationalisation des fonctions de base, laquelle a découlé d'un examen de l'efficacité effectué par CFC au cours de la dernière moitié de l'exercice. La rationalisation et le regroupement des fonctions de base seront terminés en 2007–2008. Cela améliorera les processus et pratiques de financement de façon à accroître l'efficacité et l'efficacité durant cet exercice.

... suite

Tableau 7 : Programme de paiements de transfert (suite)

Progrès dans la mise en œuvre des recommandations découlant de l'évaluation de 2005 :

- Dans la réponse de la direction au rapport d'étape du PPF concernant le rapport d'évaluation de ce programme pour 2005 (mentionné ci-dessus dans ce tableau), CFC s'est engagé à prendre des mesures particulières pour résoudre les problèmes cernés dans la mesure et les comptes rendus du rendement, l'exécution du programme et l'intégration de celui-ci au sein du Ministère. Un plan de mise en œuvre de la réponse de la direction a été conçu par la suite pour cerner les principales mesures à prendre et les rôles et responsabilités connexes, ainsi que pour établir le calendrier et les produits livrables.
- En 2006-2007, CFC a pris des mesures concrètes pour s'acquitter de certains des principaux engagements, y compris :

Le Cadre de gestion des risques et des résultats- Cadre de vérification axé sur les résultats (CGRR/CVAR) :

Le CGRR/CVAR intégré au PPF a été conçu pour guider la mise en œuvre des processus, mécanismes de contrôle, systèmes et capacité en RH nécessaires à une exécution efficiente du programme et à une gestion efficace du rendement. Le CGRR/CVAR est un outil pour guider la mise en œuvre des engagements de la direction à régler les problèmes cernés par l'évaluation, comme la mesure du rendement et d'autres, dont la surveillance et l'atténuation des risques, la vérification interne et celle des bénéficiaires, les responsabilités en matière d'évaluation et de présentation de rapports.

En 2008–2009, soit un an après sa mise en œuvre, on examinera le CGRR/CVAR intégré afin de s'assurer que les outils appropriés de collecte et d'analyse de données sont en place, d'améliorer les mesures d'activité et de rendement et de régler les questions en suspens relatives au cadre de mesure du rendement.

Base de données sur les résultats : CFC a investi des ressources considérables pour combler le manque de données solides dont on a besoin pour faire rapport du rendement du programme. La base de données sur les résultats devrait faire l'objet d'un essai pilote et être mise en œuvre en 2007-2008. Elle améliorera grandement la capacité du programme à recueillir et analyser les données et à faire rapport du rendement du programme et elle répondra ainsi à un besoin important d'information.

Rapports des bénéficiaires : En réponse aux recommandations découlant de l'évaluation, CFC a aussi pris des mesures pour améliorer la responsabilisation des bénéficiaires à l'égard de la présentation de rapports en instaurant une retenue de 10 % des paiements afin de faire en sorte que les bénéficiaires de financement s'acquittent des exigences en matière de rapports finaux. En outre, CFC a établi un calendrier de réception des formulaires d'évaluation finale, des outils utilisés pour recueillir les données au niveau du projet et de l'évaluation du rendement du programme au cours d'un exercice donné.

^a Les dépenses prévues en 2006–2007 pour les paiements de transfert correspondent aux données fournies dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2006–2007 de CFC, y compris une hausse de 100 000 \$ pour les subventions et contributions en raison du protocole d'entente conclu entre Patrimoine canadien et CFC sur la mise en œuvre d'un partenariat interministériel avec les collectivités de langues officielles. En outre, les paiements de transfert tiennent compte de la moitié du financement reçu pour la mise sur pied du Programme d'action pour l'égalité entre les sexes (PAES), soit un million chaque année depuis 2000–2001, d'une somme supplémentaire de 750 000 \$ chaque année depuis 2001–2002 et d'une dernière augmentation annuelle de 750 000 \$ en 2002–2003 et jusqu'à 2006–2007. Cumulativement, le budget annuel alloué pour le PAES par le mécanisme de paiement de transfert se chiffre à 1,0 million de dollars en 2000–2001, 1,75 million en 2001–2002, 2,5 millions en 2002–2003 et jusqu'à 2006–2007.

... suite

Tableau 7 : Programme de paiements de transfert (suite)

Initiative Soeurs d'esprit		
Création : Mai 2005	Fin : le 31 mars 2010	Total du financement pour 2006-2007 : 1,0 \$ million

Description :

L'initiative Soeurs d'esprit viendra appuyer les activités permanentes du gouvernement et donnera des résultats qui amélioreront la situation des femmes autochtones, notamment : des recherches qui évaluent l'ampleur et les causes du problème de la violence et qui suivent les tendances; l'accroissement, chez les décisionnaires et les intervenantes et intervenants, des connaissances et de la compréhension à l'égard des désavantages et de la violence que subissent ces femmes; la conception d'outils pour contribuer à enrayer la violence à caractère raciste et sexiste et ses causes fondamentales; une contribution à l'orientation et à l'élaboration de politiques sur ces formes de violence; une meilleure prestation de services pour aider les femmes autochtones et leurs collectivités, et enfin, des ressources durables pour examiner et résoudre des problèmes connexes.

Objectifs, résultats escomptés et résultats :

L'initiative Soeurs d'esprit contribuera grandement aux efforts que déploie le gouvernement fédéral, car elle ne se limitera pas à l'examen de la violence familiale, mais abordera la violence à caractère raciste et sexiste dont sont victimes les femmes autochtones, en cherchera les causes profondes et guidera l'élaboration et l'orientation des politiques.

Résultats obtenus ou progrès accomplis :

CFC a soutenu le travail accompli par l'AFAC avec d'autres groupes autochtones et le gouvernement fédéral, dans le cadre d'activités visant à déterminer le nombre réel de femmes autochtones disparues ou assassinées, à comprendre les causes profondes de la violence à caractère raciste et sexiste et à mettre en œuvre des programmes, des services et des pratiques visant à réduire et à éliminer, en fin de compte, la violence à l'endroit des femmes autochtones. CFC a aussi collaboré, avec ses partenaires provinciaux et territoriaux, à la poursuite des mêmes buts. Le Ministère a aidé à élaborer des plans stratégiques concertés avec des partenaires fédéraux, il a consulté des informatrices et informateurs clés et il a fourni des services consultatifs à l'AFAC. CFC a cherché à accroître la capacité de l'AFAC et d'autres groupes autochtones à participer à l'élaboration de politiques pour lutter contre la violence faite aux femmes autochtones, par l'intermédiaire du groupe interministériel mixte sur Sœur d'esprit.

Activité de programme	2004–	2005–	2006–2007			
	2005	2006	Dépenses prévues ^a	Autorisations totales	Réelles	Écart
Accroître les connaissances et les capacités des organismes quant à l'égalité entre les sexes.						
Total des contributions	s.o.	1,0		1,0	1,0	0
Total pour l'AP	s.o.	1,0		1,0	1,0	0
Total pour le PPT	s.o.	1,0		1,0	1,0	0

Remarque au sujet des écarts :

Sans objet

Conclusions pertinentes de la vérification et de l'évaluation et adresse URL de la plus récente vérification ou évaluation :

La vérification indépendante de la gestion de Soeurs d'esprit effectuée au début de 2007–2008 a confirmé que l'initiative était menée par l'AFAC conformément aux conditions stipulées dans l'entente de contribution conclue avec CFC du 15 septembre au 15 décembre 2006.

Tableau 8 : États financiers des ministères et organismes (y compris les agents du parlement) et états financiers du Fonds renouvelable

Les états financiers sont préparés conformément aux principes comptables de la comptabilité d'exercice. Les renseignements supplémentaires non vérifiés présentés dans les tableaux financiers du RMR sont préparés selon la comptabilité de caisse modifiée afin qu'ils soient conformes aux principes de déclaration fondés sur les crédits. La note 3(a), des états financiers rapproche ces deux méthodes comptables.

Déclaration de responsabilité de la direction (non vérifiée)

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice terminé le 31 mars 2007 et toute l'information figurant dans ces états incombe à la direction. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de l'information présentée dans les états financiers. Certaines informations présentées dans les états financiers sont fondées sur les meilleures estimations et le jugement de la direction et tiennent compte de l'importance relative. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Ministère. L'information financière soumise pour la préparation des Comptes publics du Canada et incluse dans le Rapport ministériel sur le rendement du Ministère concorde avec les états financiers ci-joints.

La direction possède un système de gestion financière et de contrôle interne conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, qu'elles sont exécutées en conformité avec les règlements, qu'elles respectent les autorisations du Parlement et qu'elles sont comptabilisées de manière à rendre compte de l'utilisation des fonds du gouvernement. La direction veille également à l'objectivité et à l'intégrité des données de ses états financiers par la sélection appropriée, la formation et le perfectionnement d'employées et d'employés qualifiés, par une organisation assurant une séparation appropriée des responsabilités et par des programmes de communication visant à assurer la compréhension des règlements, des politiques, des normes et des responsabilités de gestion dans tout le Ministère.

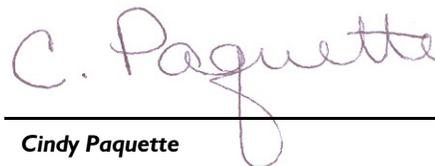
Les états financiers du Ministère ont pas fait l'objet d'une vérification.



Clare Beckton

Coordonnatrice, Condition féminine Canada

Date



Cindy Paquette

Directrice, Services intégrés

Date

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)**État des résultats (non vérifié)**

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)	2007		2006
	Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes	Promouvoir des politiques gouverne- mentales équitables	(Redressé— note 9) Total
			Total
Charges			
<i>Paiements de transfert</i>			
Organisations provinciales sans but lucratif	7 310 743	0	7 310 743
Organisations nationales	4 302 325	0	4 302 325
	11 613 068	0	11 613 068
<i>Charges de fonctionnement</i>			
Salaires et avantages sociaux	7 887 219	1 697 991	9 585 210
Services professionnels et spéciaux	1 417 507	229 959	1 647 466
Déplacements et relocalisation	261 138	68 560	329 698
Installations	817 887	175 294	993 181
Information	358 441	16 003	374 444
Communication	238 719	29 258	267 977
Amortissement	75 289	14 685	89 974
Réparations	131 370	24 323	155 693
Location d'équipement	50 783	12 218	63 001
Services publics, fournitures, et approvisionnement	(1 048)	6 018	4 970
Équipement	13 548	2 100	15 648
Autres	803	143	946
	11 251 656	2 276 552	13 528 208
	22 864 724	2 276 552	25 141 276
Revenus			
Gain sur l'aliénation d'actifs	78	15	93
	78	15	93
<i>Coût de fonctionnement net</i>	22 864 646	2 276 537	25 141 183

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)**État de la situation financière (non vérifié)**

	au 31 mars (en dollars)	2007	2006 (Redressé— note 9)
Actifs			
<i>Actifs financiers</i>			
Débiteurs et avances (note 4)		108 102	210 901
<i>Actifs non financiers</i>			
Immobilisations corporelles (note 5)		99 031	114 718
		99 031	114 718
		207 133	325 619
Passifs et avoir du Canada			
<i>Passifs</i>			
Créditeurs et charges à payer		2 603 065	625 437
Indemnités de vacance et congés compensatoires (note 6)		333 046	445 178
Indemnités de départ (note 7)		1 438 018	1 794 814
		4 374 129	2 865 429
<i>Avoir du Canada</i>		(4 166 996)	(2 539 810)
		207 133	325 619

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de l'avoir (non vérifié)

	au 31 mars (en dollars)	2007	2006 (Redressé— note 9)
<i>Avoir du Canada, début de l'exercice</i>		(2 539 810)	(2 537 326)
Coût de fonctionnement net		(25 141 183)	(26 225 067)
Crédits de l'exercice utilisés (note 3)		24 048 520	24 368 196
Revenus non disponibles pour dépenser		(93)	0
Variation de la situation nette du Trésor (note 3)		(2 105 835)	349 680
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)		1 571 405	1 504 707
<i>Avoir du Canada, fin de l'exercice</i>		(4 166 996)	(2 539 810)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)

État des flux de trésorerie (non vérifié)

Exercice terminé le 31 mars (en dollars)	2007	2006 (Redressé— note 9)
Activités de fonctionnement		
<i>Coût de fonctionnement net</i>	25 141 183	26 225 067
<i>Éléments n'affectant pas l'encaisse :</i>		
Amortissement des immobilisations corporelles	(89 974)	(187 048)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 8)	(1 571 405)	(1 504 707)
<i>Variations de l'état de la situation financière :</i>		
Diminution (augmentation) du passif	(1 508 700)	104 378
Augmentation des charges payées d'avance	0	0
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	(102 799)	17 662
	21 868 305	24 655 352
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 5)	74 287	62 524
	74 287	62 524
Activités de financement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	(21 942 592)	(24 717 876)
	(21 942 592)	(24 717 876)
<i>Encaisse nette utilisée</i>	0	0

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)

Notes complémentaires aux états financiers (non vérifié)

I. MANDAT ET RÉSULTATS

En 1976 le gouvernement du Canada a créé et chargé Condition féminine Canada (CFC) du vaste mandat de « coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (décret 1976–779). Le mandat de CFC est renforcé par la Charte canadienne des droits et libertés, l'adhésion du Canada à la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* et son engagement réitéré de mettre en œuvre le Programme d'action de Beijing (Organisation des Nations Unies, 1995 et 2005). Pour que le gouvernement du Canada parvienne à bâtir, comme il s'y est engagé, une société englobant et respectant l'ensemble des Canadiennes et des Canadiens, CFC s'efforce de promouvoir des politiques gouvernementales équitables et d'accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes. CFC fait la promotion de l'égalité et de la pleine participation des femmes et des filles au Canada.

Résultat stratégique : Égalité entre les sexes et la pleine participation des femmes à la vie économique, sociale, culturelle et politique du Canada. CFC est fermement engagé à consulter et à agir en partenariat avec les organisations non gouvernementales, les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé, les gouvernements étrangers et les organismes internationaux.

Activités de programme :

- Promouvoir des politiques gouvernementales équitables: axée sur des efforts dans l'ensemble du gouvernement et avec d'autres ordres de gouvernement, elle a pour objectif de mener à l'élaboration de politiques, de lois, de recherches, de programmes et de services tenant compte de l'expérience et de la réalité des femmes dans toute leur diversité.
- Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes: vise à accroître les connaissances et les capacités d'un certain nombre d'intervenantes et d'intervenants, de sorte que ces personnes soient mieux informées et plus en mesure de s'occuper de manière plus concrète des enjeux liés à l'égalité entre les sexes qui présentent un intérêt pour la société canadienne.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Crédits parlementaires

Le Ministère est financé par le gouvernement du Canada au moyen de crédits parlementaires. Les crédits consentis au Ministère ne correspondent pas à la présentation des rapports financiers en conformité avec les principes comptables généralement reconnus étant donné que les crédits sont fondés, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les crédits parlementaires. La note 3 présente un rapprochement général entre les deux méthodes de rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Ministère fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Ministère est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Ministère sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les rentrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

(c) Variation de la situation nette du Trésor

La variation de la situation nette du Trésor correspond à la différence entre l'encaisse nette fournie par le gouvernement et les crédits utilisés au cours d'un exercice, à l'exclusion du montant des revenus non disponibles comptabilisés par le Ministère. Il découle d'écarts temporaires entre le moment où une opération touche un crédit et le moment où elle est traitée par le Trésor.

(d) Revenus

Les revenus sont comptabilisés dans l'exercice où les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

(e) Charges

- Les subventions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les critères de paiement sont satisfaits. En ce qui concerne les subventions ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision de verser un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation des paiements avant que les états financiers ne soient achevés.
- Les contributions sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions de l'accord de transfert.
- Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés et employées en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives.
- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et les services juridiques sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

i Prestations de retraite : Les employés et employées et employées admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multi-employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Ministère au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, le Ministère n'est pas tenu de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

ii Indemnités de départ : Les employés et employées ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou les conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés et employées effectuent les services nécessaires pour les gagner. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés et employées est calculé à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Les débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés en fonction des montants que l'on prévoit réaliser. Des provisions sont établies pour les débiteurs dont le recouvrement est incertain.

(h) Immobilisations corporelles

Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Le Ministère n'inscrit pas à l'actif les biens incorporels, les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique, les biens situés dans les réserves indiennes et les collections dans les musées.

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Machines et matériel	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	3 ans
Autre équipement, y compris les meubles	5 ans

(i) Incertitude relative à la mesure

La préparation de ces états financiers conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor du Canada, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public, exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels pourraient différer des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Le Ministère reçoit la plus grande partie de son financement au moyen de crédits parlementaires annuels. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen de crédits parlementaires qui ont été autorisés dans des exercices précédents, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans des exercices futurs. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du Ministère diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)**Notes complémentaires aux états financiers (suite)****(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des crédits parlementaires de l'exercice en cours :**

(en dollars)	2007	2006 (Redressé— note 9)
Coût de fonctionnement net	25 141 183	26 225 067
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les crédits :		
Ajouter (déduire) :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 571 405)	(1 504 707)
Indemnités de départ	356 796	(211 973)
Amortissement des immobilisations corporelles	(89 974)	(187 048)
Renversements/ajustements des dépenses de l'année précédente	57 434	48 188
Frais de Justice Canada	(12 893)	(22 658)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	112 133	(41 197)
Revenu non disponible pour dépenser	93	0
Autres	(20 301)	0
	(1 168 117)	(1 919 395)
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les crédits :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	74 287	62 524
Variation des avances comptables	1 167	0
	75 454	62 524
Crédits de l'exercice en cours utilisés	24 048 520	24 368 196

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)**Notes complémentaires aux états financiers (suite)****(b) Crédits fournis et utilisés :**

(en dollars)	2007	2006 (Redressé— note 9)
Dépenses de fonctionnement—Crédit 110	11 489 000	11 278 000
Crédit supplémentaire 110a	384 591	0
Subventions et contributions—Crédit 115	11 750 000	10 750 000
Subventions et contributions—Crédit 115a	1	0
Mandats spéciaux du gouverneur général	0	1 314 150
Transfert du CT—Crédit 5	115 815	227 184
Transfert du CT—Crédit 15	119 000	0
	23 858 407	23 569 334
Crédits annulés—fonctionnement	1 128 210	389 823
	22 730 197	23 179 511
Contributions aux régimes des employés	1 318 323	1 188 685
Crédits de l'exercice en cours utilisés	24 048 520	24 368 196

(c) Rapprochement de l'encaisse nette fournie par le gouvernement et des crédits de l'exercice en cours utilisés :

(en dollars)	2007	2006
Encaisse nette fournie par le gouvernement	21 942 592	24 717 876
Revenu non disponible pour dépenser	93	0
Variation de la situation nette du Trésor		
Renversement des charges de Justice Canada	(12 893)	(22 658)
Renversement/ajustements des dépenses de l'année précédente	57 434	48 188
Variation des débiteurs et des avances	102 799	(17 662)
Variation des créditeurs et des charges à payer	1 977 628	(357 548)
Autres	(19 133)	0
	2 105 835	(349 680)
Crédits de l'exercice en cours utilisés	24 048 520	24 368 196

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)**Notes complémentaires aux états financiers (suite)****4. DÉBITEURS ET AVANCES**

Le tableau suivant donne le détail des débiteurs et des avances :

(en dollars)	2007	2006
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	83 657	209 101
Débiteurs de l'extérieur	21 878	0
Avances aux employés	2 567	1 800
Autres ^a	708 332	708 332
Provision pour créances douteuses sur les débiteurs de l'extérieur	(708 332)	(708 332)
	108 102	210 901

^a CFC a l'approbation et l'autorité juridique de faire des paiements de contributions et de subventions. Comme l'autorisation de dépenser s'appliquait aux contributions lors du paiement de 0,7 million de dollars, un ajustement comptable est requis. À cet effet, une allocation pour créance douteuse de valeur équivalente a été créée.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût (en dollars)	Solde d'ouverture	Acquisi- tions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	24 327	906	0	25 233
Matériel informatique	804 019	36 645	0	840 664
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	224 675	24 313	0	248 988
Autres équipements, y compris les meubles	251 215	12 423	0	263 638
	1 304 236	74 287	0	1 378 523

Amortissement cumulé (en dollars)	Solde d'ouverture	Amortis- sement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
Machines et matériel	21 386	2 017	0	23 403
Matériel informatique	728 395	43 387	0	771 782
Produits informatiques achetés et logiciels conçus	213 150	8 048	0	221 198
Autres équipements, y compris les meubles	226 587	36 522	0	263 109
	1 189 518	89 974	0	1 279 492
<i>Valeur comptable nette</i>	114 718		0	99 031

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)**Notes complémentaires aux états financiers (suite)****6. INDEMNITÉS DE VACANCE ET CONGÉS COMPENSATOIRES**

(en dollars)	2007	2006 (Redressé— note 9)
Provision pour indemnités de vacance	323 669	419 558
Provision pour congés compensatoires	9 377	25 620
	333 046	445 178

7. AVANTAGES SOCIAUX**(a) Prestations de retraite**

Les employées et employés du Ministère participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employées et employés que le Ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2006–2007 les charges s'élèvent à 971 604 \$ (879 626 \$ en 2005–2006), soit environ 2,2 fois (2,6 en 2005–2006) les cotisations des employées et employés.

La responsabilité du Ministère relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, en sa qualité de répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Le Ministère verse des indemnités de départ aux employées et employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les crédits futurs. Voici quelles étaient les indemnités de départ au 31 mars :

(en dollars)	2007	2006
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	1 794 814	1 582 841
Charge pour l'exercice	(1 059 175)	211 787
Prestations versées pendant l'exercice	702 379	186
	1 438 018	1 794 814

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)

Notes complémentaires aux états financiers (suite)

8. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En vertu du principe de propriété commune, le Ministère est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Ministère conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, le Ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères, comme il est indiqué à la partie (a).

(a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères :

Au cours de l'exercice, le Ministère reçoit gratuitement des services d'autres ministères (installations, frais juridiques et cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires). Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état des résultats du Ministère :

(en dollars)	2007	2006 (Redressé— note 9)
Installations	993 181	900 000
Cotisations de l'employeur au régime de soins de santé et au régime de soins dentaires	563 472	600 000
Services juridiques	14 752	4 707
	1 571 405	1 504 707

Le gouvernement a structuré certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de sorte qu'un seul ministère mène sans frais certaines activités au nom de tous. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et les services de vérification offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus à titre de charge dans l'état des résultats du Ministère.

(b) Soldes des créditeurs et débiteurs à la fin de l'exercice entre apparentés :

(in dollars)	2007	2006
Débiteurs—Autres ministères et organismes	83 657	209 101
Créditeurs—Autres ministères et organismes	19 015	11 077

9. AJUSTEMENTS AUX RÉSULTATS DES EXERCICES ANTÉRIEURS

a) En 2006–2007, le Ministère a révisé le montant présenté pour les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour 2005–2006. Par conséquent, les états financiers comparatifs présentés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 ont été redressés. Les incidences de cette correction sont présentées dans le tableau ci-dessous.

b) En 2006–2007, le Ministère a révisé le passif pour les indemnités de vacance et congés compensatoires. Par conséquent, les états financiers comparatifs présentés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2006 ont été redressés. Les incidences de cette correction sont présentées dans le tableau ci-contre.

... suite

Tableau 8 : États financiers (suite)**Notes complémentaires aux états financiers (suite)**

(en dollars)	Tel qu'établi auparavant	Effet des ajustements		Montants redressés
		9(a)	9(b)	
<i>État de la situation financière</i>				
Indemnités de vacance et congés compensatoires	0	—	445 178	445 178
Avoir du Canada	(2 094 632)	—	(445 178)	(2 539 810)
<i>État des résultats</i>				
Salaires et avantages sociaux	10 175 738	—	41 197	10 216 935
Services professionnels et spéciaux	1 977 194	4 707	—	1 981 901
Installations	500 000	400 000	—	900 000
Coût de fonctionnement net	25 779 163	404 707	41 197	26 225 067
<i>État de l'avoir</i>				
Avoir du Canada, début de l'exercice	(2 133 345)	—	(403 981)	(2 537 326)
Coût de fonctionnement net	(25 779 163)	(404 707)	(41 197)	(26 225 067)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	1 100 000	404 707	—	1 504 707
Avoir du Canada, fin de l'exercice	(2 094 632)	—	(445 178)	(2 539 810)
<i>État des flux de trésorerie</i>				
Coût de fonctionnement net	25 779 163	404 707	41 197	26 225 067
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 100 000)	(404 707)	—	(1 504 707)
Diminution du passif	145 575	—	(41 197)	104 378
<i>Note 3a</i>				
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 100 000)	(404 707)	—	(1 504 707)
Indemnités de vacance et congés compensatoires	0	—	41 197	41 197
<i>Note 6</i>				
Provision pour indemnités de vacance	0	—	419 558	419 558
Provision pour congés compensatoires	0	—	25 620	25 620
<i>Note 8</i>				
Installations	500 000	400 000	—	900 000
Services juridiques	0	4 707	—	4 707
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(1 100 000)	(404 707)	—	(1 504 707)

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été corrigés pour refléter des erreurs de transcription et reclassés pour être conformes à la présentation du présent exercice.

Tableau 9 : Réponse aux comités parlementaires; vérifications et évaluations pour l'exercice 2006–2007

Réponse au Comité parlementaire

En mai 2006, le Comité permanent de la condition féminine a déposé deux nouveaux rapports :

1. Le financement par le Programme de promotion de la femme : Ce qu'en pensent les organisations de femmes

Les dix recommandations formulées dans ce rapport portent sur des améliorations à apporter au Programme de promotion de la femme de CFC. En particulier, les recommandations demandent au gouvernement fédéral d'accroître le financement du Programme de promotion de la femme, d'adopter des modèles de financement mixtes et d'avoir recours aux organisations œuvrant pour l'égalité pour déterminer les orientations futures du Programme de promotion de la femme.

On trouvera la réponse du gouvernement à ce rapport sur le site Web à l'adresse suivante :

<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=89978&SwitchLanguage=1>

2. L'analyse comparative entre les sexes : Les fondements de la réussite

Ce rapport contient neuf recommandations principales, dont la plupart s'adressent aux trois organismes centraux : le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor et le ministère des Finances et portent, dans une large mesure, sur la question de la coordination et de l'exécution des mécanismes de responsabilisation à l'égard de l'ACS. D'autres recommandations s'adressent à CFC et lui demandent d'évaluer les mécanismes de responsabilisation à l'égard de l'ACS existants et de faire participer les groupes œuvrant pour l'égalité à l'élaboration d'un nouveau plan pour l'égalité entre les sexes. Il est aussi recommandé aux ministères individuels d'effectuer de l'ACS et de créer des structures ministérielles à l'appui de celle-ci.

On trouvera la réponse du gouvernement à ce rapport sur le site Web à l'adresse suivante :

<http://cmte.parl.gc.ca/cmte/CommitteePublication.aspx?COM=10477&SourceId=17841&SwitchLanguage=1>

Réponse au rapport de la vérificatrice générale du Canada et à celui du Commissariat à l'environnement et au développement durable (CEDD)

CFC n'a été mentionné dans aucun des deux rapports (il a été mentionné seulement à titre d'exemple dans le rapport annuel de 2006 de la Commissaire aux langues officielles). Par conséquent, aucune recommandation n'a été reçue et aucune réponse n'a été nécessaire.

Vérifications externes

Étant donné qu'il n'y avait pas de question cruciale connue à aborder et compte tenu des changements en cours à CFC en 2006-2007, le Ministère n'a pas demandé et n'a pas subi de vérification externe au cours de la période.

Vérifications ou évaluations internes

Vérifications : La seule vérification dont CFC a fait l'objet en 2006-2007 a été l'examen horizontal d'un certain nombre de petites organisations fédérales, effectué par le Bureau du contrôleur général (BCG) et portant sur les frais de voyage et d'accueil. CFC prévoit examiner attentivement les recommandations (s'il en est) qui peuvent découler de l'évaluation une fois que le BCG les lui aura communiquées.

La vérification indépendante de la gestion de Soeurs d'esprit effectuée au début de 2007–2008 a confirmé que l'initiative était menée par l'AFAC conformément aux conditions stipulées dans l'entente de contribution conclue avec CFC du 15 septembre au 15 décembre 2006.

Évaluations : Étant donné qu'il n'y avait pas de question cruciale connue à aborder et compte tenu des changements en cours à CFC en 2006-2007, les efforts en évaluation se sont plutôt portés sur le CGRR/CVAR et sur jeter la base d'un système de rendement général. Le Ministère n'a pas mandaté d'évaluation externe au cours de la période.

Tableau 10 : Politiques concernant les voyages

Le Secrétariat du Conseil du Trésor applique deux politiques distinctes sur les voyages :

- les *Autorisations spéciales de voyager*, et
- la *Directive sur les voyages, les taux et les indemnités*.

Les *Autorisations spéciales de voyager* décrivent les dispositions sur les voyages qui s'appliquent aux ministres et aux membres de leur personnel exonéré, aux parlementaires, aux sous-ministres, aux personnes nommées par le Gouverneur en conseil et au personnel de direction. Elles décrivent en outre les principes que devraient suivre les responsables des ministères et des organismes relativement aux dépenses de voyage discrétionnaires.

La *Directive sur les voyages, sur les taux et les indemnités* sert de repère pour les *Autorisations spéciales de voyager* et s'applique aux fonctionnaires, au personnel exonéré et à d'autres personnes voyageant en service commandé, sauf si le voyage est régi par une autre autorisation.

CFC suit de près les modifications, en informe son personnel en temps opportun et se conforme aux paramètres de la politique concernant les voyages du SCT.

Section IV – Autres sujets d'intérêt

Services internes

En 2006–2007, CFC s'est occupé d'un certain nombre de ses priorités internes (non mentionnées précédemment) :

- Afin d'aider le Programme de promotion de la femme à fournir du financement et à gérer ses subventions et contributions d'une façon plus rentable, CFC a entrepris la mise en œuvre du Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions (SGISC). Le SGISC est une application informatique entièrement bilingue, à l'échelle du Ministère qui facilitera la gestion et le suivi efficace des subventions et contributions administrées par CFC. Il assurera aussi une diligence raisonnable, une vérification des données, une validation et de meilleurs rapports, entre autres choses.
- Étant donné l'attention portée par le public à ses changements de structure et d'orientation en 2006-2007, CFC a reçu presque 50 % de plus de demandes dans le cadre du processus d'accès à l'information qu'au cours de l'exercice précédent. En outre, le niveau de complexité de ces demandes s'est accru d'une façon exponentielle pour la troisième année d'affilée. Cela n'a pas empêché les ressources réduites du processus d'accès à l'information de traiter le même nombre de demandes que durant l'exercice précédent.
- En 2006–2007, CFC avait l'intention d'intégrer le système d'information sur la gestion des dépenses (SIGD) aux processus décisionnels du Ministère. Cependant, étant donné les changements considérables qui se sont produits durant cette période, cela se fera maintenant en 2007–2008. Cette information reflétera les changements déjà apportés au cadre de gestion du Programme de promotion de la femme, ainsi que ceux qui décrivent mieux les progrès accomplis grâce à la nouvelle orientation adoptée par le Ministère. La direction de CFC s'est engagée à consulter, à des intervalles réguliers, un « tableau de bord » donnant des renseignements opportuns sur le rendement, dès que les premiers résultats auront été recueillis et analysés (avant le 1^{er} avril 2008).
- Afin de faciliter la rationalisation de ses opérations, CFC a mis en œuvre le Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information (SGDDI). Le SGDDI a été mis en œuvre pour faire en sorte que l'information se trouvant sous le contrôle de CFC soit gérée d'une façon efficace et efficiente tout au long de son cycle de vie. Il améliorera la prestation des services, fournira un meilleur soutien aux décisionnaires, accroîtra la productivité, encouragera le partage et la réutilisation de l'information, assurera l'observation de la législation fédérale et des politiques gouvernementales et accroîtra l'efficacité de la fonction de gestion des documents.
- CFC a continué de travailler à son plan d'action afin de résoudre les questions soulevées dans le *Sondage auprès des fonctionnaires fédéraux de 2005*. À la suite de la publication du sondage, la coordonnatrice et certains membres de l'équipe de la haute direction ont rencontré les représentantes et représentants des syndicats pour étudier les résultats. Les syndicats et la haute direction ont analysé les résultats afin de commencer à établir des priorités en vue du futur plan d'action. Aux fins du plan d'action, on a mis l'accent considérablement sur l'élaboration d'un plan intégré de ressources humaines et opérationnelles dont l'élaboration se fera de concert avec des représentantes et représentants des syndicats. Des discussions ont eu lieu entre les cadres de direction et leurs employés au sujet des mesures prioritaires qu'on pourrait prendre au niveau des directions. Par exemple,

on a mentionné les processus entourant les évaluations du rendement, la conciliation travail-vie familiale et les processus de dotation des ressources humaines.

Pour l'exercice 2006–2007, la distribution des ressources liées à des éléments des deux activités de programme était prévue ainsi :

Activité de programme	Affecté
Promouvoir des politiques gouvernementales équitables	11 %
Accroître les connaissances et la capacité des organisations quant à l'égalité entre les sexes.	89 %

Rapports ministériels prévus par la Loi

- *Condition féminine Canada 2006-2007 Rapport sur les plans et les priorités*
- *Condition féminine Canada 2005-2006 Rapport ministériel sur le rendement*

On trouvera d'autres rapports et documents d'intérêt public sur le site Web de CFC, à l'adresse suivante : <http://www.swc-cfc.gc.ca>.

Personnes-ressources pour le Rapport ministériel sur le rendement 2006–2007

Pour toute question concernant les renseignements financiers fournis dans le présent RMR, veuillez communiquer avec :

Cindy Paquette

Directrice, Services intégrés

Téléphone : 613-947-1453

Télécopieur : 613-947-6113

Courriel : Cindy.Paquette@swc-cfc.gc.ca

Pour toute autre question, communiquer avec :

Josiane Désilets

Planification, évaluation et vérification générales

Téléphone : 613-995-3955

Télécopieur : 613-943-0449

Courriel : josiane.desilets@swc-cfc.gc.ca

Annexe A – Rétroaction sur le RMR 2006–2007

Merci de prendre le temps de partager votre opinion sur notre document ! Vos commentaires seront utiles dans la conception du prochain rapport sur les plans et priorités ainsi que dans les rapports de rendements ultérieurs.

	Non	Oui	
1. Est-ce la première fois que vous consultez le RMR de CFC?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
2. Voyez-vous une amélioration par rapport à nos documents de rendement antérieurs?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
3. En recommanderiez-vous la lecture à quelqu'un d'autre? Pourquoi?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
4. À quel titre avez-vous lu le présent RMR? (Cocher une seule réponse)			
Députée ou député, sénatrice ou sénateur	<input type="checkbox"/>	Membre du public canadien <input type="checkbox"/>	
Membre du personnel politique	<input type="checkbox"/>	Membre des médias <input type="checkbox"/>	
Membre du personnel de la Chambre des communes ou du Sénat	<input type="checkbox"/>	Secteur privé <input type="checkbox"/>	
ONG canadienne	<input type="checkbox"/>	Organisation internationale <input type="checkbox"/>	
Fonctionnaire fédéral, provincial ou territorial	<input type="checkbox"/>	Organisation ou gouvernement étranger <input type="checkbox"/>	
Autre (préciser) :			
5. Dans quel but avez-vous lu le présent RMR? (Cocher toutes les cases qui s'appliquent)			
Dans le cadre des activités d'un comité parlementaire		<input type="checkbox"/>	
Pour en savoir davantage sur le mandat et les plans de CFC		<input type="checkbox"/>	
Pour mieux comprendre les enjeux de CFC		<input type="checkbox"/>	
Pour en savoir davantage sur l'affectation des ressources		<input type="checkbox"/>	
Pour soumettre une demande de financement à CFC		<input type="checkbox"/>	
Pour élaborer des plans de partenariat avec CFC		<input type="checkbox"/>	
Autres raisons (préciser) :		<input type="checkbox"/>	
	Insatis- faisant	Satis- faisant	Sans opinion
Veuillez indiquer votre niveau de satisfaction par rapport aux éléments suivants :			
Utilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lisibilité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Facilité d'extraction de renseignements précis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comment pourrions nous améliorer ce document?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Merci encore une fois !
Prière de transmettre par télécopieur à : Josiane Désilets, CFC, 613-943-0449

